

SOURCES CHRÉTIENNES

*Collection dirigée par H. de Lubac, S. J., et J. Daniélou, S. J.
Secrétariat de Direction : G. Mondésert, S. J.*

N° 59

**TROIS ANTIQUES RITUELS
DU BAPTÊME**

PRÉSENTÉS PAR

A. SALLES

LES ÉDITIONS DU CÉRIF, 29, BD DE LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

1958

BR
60
S6
V. 59.60

NIHIL OBSTAT :

Paris, le 26 mars 1937

BRILLET
Pr. Or.

IMPRIMI POTEST :

Paris, le 10 avril 1937

MAURICE DUPREY
Pr. gen. Or.

IMPRIMATUR :

Paris, le 19 avril 1938

PIERRE GIRARD, v. g.

INTRODUCTION

La version éthiopienne de la *Tradition apostolique* attribuée à Hippolyte présente de nombreuses divergences, lorsqu'on la compare aux versions latine, coptes et arabe¹. Le style est plus prolix, la matière plus développée, et l'on y trouve maintes interpolations. Généralement la longueur de ces interpolations ne dépasse pas quelques mots ou quelques lignes. Mais dans la troisième partie, après la section consacrée aux repas communautaires, le texte éthiopien introduit un ensemble de pièces qui ne se trouvent pas dans les autres versions. Les cinq premières traitent de sujets divers. Celles qui viennent ensuite forment un groupe relativement homogène, car toutes se rattachent à la liturgie du baptême. Ce groupe semble avoir échappé à l'attention ou à la curiosité des chercheurs². Il porte un *incipit* : « Sur le rite du baptême »,

1. Ces variantes sont beaucoup plus nombreuses et importantes qu'on ne pourrait le supposer en consultant l'édition critique de G. DIX, *The Treatise on the apostolic Tradition of St. Hippolytus of Rome*, Londres, 1937.

2. Je ne connais qu'un article sur cette question, celui de Ed. VON DEN GOLTZ, *Die Taufgebete Hippolyts und andere Taufgebete der alten Kirche*, dans *Zeitsch. f. Kirchengesch.*, 1906, t. XXVII, p. 1-51. Le responsable de cette inattention pourrait bien être Dom R. H. Connolly, dont les idées soutenues dans l'étude *The so-called Egyptian Church Order and derived documents (Texts and Studies, VIII, 4, 1916)* ont acquis une sorte de valeur dogmatique. D'après Dom Connolly, qui ne donne nulle part les raisons critiques de sa classification, la version la plus ancienne et la plus recommandable est L (version latine du palimpseste de Vérone); puis viennent les versions coptes, puis la version arabe, de laquelle dérive la version éthiopienne. Dom Dix a repris les conclusions de Dom Connolly sans rien y ajouter d'essentiel; il reconnaît simplement (*op. cit.*, p. LXIII) que la version éthiopienne, dépouillée de ses interpolations, est antérieure à l'état actuel des versions coptes et arabe. Mais pour lui, comme pour Dom Connolly, les interpolations contenues dans la version éthiopienne sont certainement postérieures à la recension primitive. Voilà sans doute pourquoi, ni lui, ni Dom Connolly, ni Dom Botte dans la traduction française (*Hippolyte de Rome, La*

et un *explicit* : « Le rite du baptême est terminé. » Nous l'appellerons « *Petite compilation de E* ».

Voici la liste des pièces ou fragments qui la composent ¹ :

- A. (p. 39) *Rubrique* : (inscription des candidats au baptême et examen probatoire).
Prière : pour ceux qui ont donné leurs noms.
- B. (p. 40) *Prière* : pour ceux qui ont donné leurs noms.
- C. (p. 46) *Prière* : pour la bénédiction du pain, de l'eau et de l'huile.
- D. (p. 46) *Rubrique* : (recommandation morale, suivie d'une allusion à la bénédiction du pain et de l'eau, et à une onction d'huile).
- E. (p. 50) *Rubrique* : (anathème au démon ; cas particuliers).
- F. (p. 42) *Prière* : pour la bénédiction de l'eau baptismale.
- G. (p. 45) *Prière* : pour la bénédiction de l'eau.
- H. (p. 42) *Rubrique* : début de la cérémonie.
Prière : pour la bénédiction de l'eau du Jourdain.
- I. (p. 54, 55) *Rubrique* : (immersion avec formule trinitaire ; sortie de l'eau ; cas particuliers ; onction après le baptême).
- K. (p. 47) *Prière* : bénédiction de l'huile sainte.
- L. (p. 47) *Prière* : bénédiction de l'huile « qui sert à l'onction des nouveaux baptisés ».
- M. (p. 56) *Prière* : bénédiction de l'huile appelée « baume ».
- N. (p. 47, 50) *Prière* : bénédiction de l'« huile sainte ».
Rubrique : (onction contre le démon ; faite par une femme pour les femmes).

Tradition apostolique, « Sources chrétiennes », n° 11, Paris, 1946), n'ont jugé à propos de reproduire la série de pièces baptismales dont il va être question, et dont le texte est publié plus loin. Jusqu'ici on les trouvait dans l'édition de G. HORNER, *The Statutes of the Apostles or Canones Ecclesiastici*, Londres, 1904 (p. 29-42 du texte éthiopien, p. 162-178 de la traduction anglaise), et dans l'édition de H. DÜRSING, *Der aethiopische Text der Kirchenordnung des Hippolyt*, Göttingen, 1946 (p. 80-127, texte éthiopien, meilleure édition que celle de Horner, et traduction allemande).

1. Les titres entre parenthèses n'existent pas dans les manuscrits ; les autres résument les titres généralement plus longs qu'on trouve dans les manuscrits. Les pages indiquées sont celles de la présente édition.

- O. (p. 41) *Prière* : pour l'imposition des mains aux catéchumènes.
- P. (p. 56, 60) *Prière* : bénédiction de l'huile appelée « baume ».
Rubrique : (onction avec le « baume »).
- Q. (p. 51) *Rubrique* : (anathème au démon ; profession de foi).
- R. (p. 51, 55) (autre profession de foi).
Rubrique : (cas particuliers).
- S. (p. 52) *Prière* : « pour l'imposition des mains ».
- T. (p. 50) *Rubrique* : (onction avec l'« huile sainte »).
- U. (p. 52) *Prière* : faite après l'onction.
- V. (p. 54, 55) *Rubrique* : (immersion avec formule trinitaire ; bénédiction du baume).
- W. (p. 59) *Rubrique* : (onction après le baptême ; fin de la cérémonie).
- X. (p. 49) *Prière* : bénédiction de l'« huile sainte ».
- Y-Z. (p. 60, 63) *Prophora* : contenant une prière (Y) pour la bénédiction du lait, et une prière (Z) d'action de grâces.

On ne saurait s'arrêter plus d'un instant à l'idée qu'un pareil ensemble liturgique soit d'une seule venue et ait été composé par un seul auteur : trop de bizarreries s'y opposent dans l'agencement des diverses pièces, dans la mise en place des rubriques, dans la liaison entre les rubriques et les prières. Il s'agit bien d'une compilation, c'est-à-dire d'un recueil de morceaux plus anciens réunis dans un but déterminé. Dès lors, une double question se pose : d'où venaient ces morceaux ? pourquoi les a-t-on recueillis ?

1. Examen du recueil.

L'intention du compilateur se laisse difficilement saisir au premier abord. Elle existait néanmoins. Un ordre incontestable apparaît d'emblée et trahit une volonté d'organisation. On a placé en tête ce qui précède la cérémonie du baptême, et tout à la fin, comme conclusion, la *prophora*

Trois antiques rituels.

ou oblation qui clôturait la cérémonie. On a rangé les prières par catégories : ici celles de la bénédiction de l'eau, là celles de la bénédiction des huiles. On dirait que le compilateur a rassemblé ses pièces de manière à constituer deux ensembles. Il n'a pas mis côte à côte les formules de l'administration du baptême, ni celles des diverses onctions ; elles se trouvent enchâssées de telle manière que la *Petite compilation* décrit deux fois la même cérémonie : une première fois de E à P, une seconde fois de Q à R. On retrouve deux fois, en termes identiques, certaines rubriques, deux fois certaines prières. On aurait donc ainsi deux rituels semblables, mis bout à bout.

Mais d'autres faits viennent détruire cette première impression. S'il s'agissait vraiment de deux rituels semblables, le plan de la cérémonie devrait se retrouver identique dans les deux séries de pièces. Il n'en est rien. Dans la première série nous trouvons la séquence suivante :

1. anathème au démon (E),
2. immersion (J),
3. onction totale (N),
4. imposition des mains (K),
5. onction restreinte (P).

Dans la seconde série nous trouvons :

1. anathème et profession de foi (Q),
2. prière après la profession (S),
3. onction totale (T),
4. immersion (U),
5. onction restreinte (W).

Non seulement les divisions ne se recouvrent pas, mais la première ne correspond à aucune liturgie baptismale connue.

Si l'on entre dans le détail, d'autres anomalies dénoncent une singulière maladresse. La liaison se fait mal entre les rubriques et les prières :

1. Dès le début de la cérémonie, la rubrique D (p. 46) signale qu'une onction d'huile sera faite avant l'ana-

thème au démon ; mais les bénédictions normales de l'huile se trouvent beaucoup plus loin, après l'immersion.

2. A la suite de cette même rubrique D, c'est-à-dire après l'anathème au démon, on trouve trois prières pour la bénédiction de l'eau : ce qui est assez normal, puisque l'immersion suivra aussitôt après ; mais la rubrique H (p. 42), conservée devant la troisième prière, place cette bénédiction tout au début de la cérémonie.

3. La rubrique J (p. 54), après avoir décrit l'immersion et la sortie de l'eau, demande (p. 56) que l'évêque fasse une prière « avant l'onction du baume » pour le bénir. La scène se passe donc au baptistère, en présence des nouveaux baptisés qui attendent ; mais la rubrique U (p. 52) précise que l'évêque est seul avec le clergé lorsqu'il bénit le baume.

4. La rubrique N (p. 50) veut que l'onction sur tout le corps soit faite par un diacre pour les hommes et par une vierge âgée pour les femmes ; mais son doublet, la rubrique T (p. 50), demande à l'évêque de la faire lui-même.

5. La rubrique Q (p. 51) demande au baptisé de faire successivement deux professions de foi identiques : la première est impersonnelle, la seconde s'adresse à Dieu ; cette nuance ne paraît pas suffisante pour légitimer une pareille répétition.

6. Après l'immersion, avant la deuxième onction, les titres des prières O (p. 41) et S (p. 52) réclament une imposition des mains. Les rubriques P' et W' (p. 60) sont formelles : entre l'immersion et la prosphora finale il n'existe qu'une onction sans imposition des mains : celle-ci a été introduite par le compilateur.

Des anomalies du même ordre apparaissent dans les prières :

1. Le compilateur a mis côte à côte deux prières qui étaient récitées après l'inscription des candidats au baptême. Il n'a pas remarqué que, si la première correspond à un baptême très prochain, comme le veut la rubrique A, la seconde correspond au début du catéchuménat.

2. Il réunit en un seul groupe quatre prières pour la bénédiction de l'huile, sans se rendre compte que deux

d'entre elles (J et N) concernent l'huile appelée « huile sainte », tandis que les deux autres (L et M) concernent l'huile appelée « baume » : la première servait pour la première onction, la deuxième pour l'onction finale.

3. La « prière pour l'imposition des mains aux catéchumènes » (O, p. 41) ne saurait trouver place dans la cérémonie du baptême : elle fait allusion à un baptême encore lointain, et c'est normal, puisqu'il s'agit de la prière récitée sur les catéchumènes après l'instruction quotidienne. Le compilateur en a fait une prière pour ce qu'on devait appeler plus tard « le sacrement de confirmation ».

4. La prière W (p. 59) est présentée par les rubriques U et W ainsi que par son titre comme une bénédiction du « baume ». Pourtant elle ne demande pas la descente du Saint-Esprit sur le baume, comme les prières de destination semblable M et P, mais sur les nouveaux baptisés.

5. La prière X (p. 49), identique à la prière K (bénédition de l'huile « sainte »), s'en va malencontreusement s'intercaler entre la fin de la cérémonie et la prosphora.

Toutes ces anomalies prouvent que, si le compilateur a vraiment eu, comme il semble, l'intention d'organiser sa matière suivant un plan préétabli, il s'est arrêté à mi-chemin. Il aurait dû modifier les rubriques, en ajouter de nouvelles, distribuer les prières dans un ordre différent, en composer quelques-unes pour combler des vides. Heureusement, il n'en a rien fait, et sa paresse ou son impuissance, en conservant intactes des prières et des rubriques plus anciennes, va nous permettre de répondre à la seule question intéressante : quelle est l'origine de ces fragments liturgiques ?

2. Les sources de la compilation.

La maladresse même du compilateur, son indifférence devant les anomalies que nous venons de signaler et qu'il a dû voir lui aussi, sont un indice qu'il n'a pas, ou très peu, modifié ses textes ; tout au plus aura-t-il supprimé des rubriques qui lui paraissaient superflues. Et comme

tous ces textes se rapportent à la liturgie du baptême, on doit supposer qu'ils appartenaient primitivement à des rituels décrivant cette liturgie.

Deux de ces rituels étaient frères jumeaux ou très proches parents. Nous en avons pour preuve la présence de nombreux doublets, soit dans les rubriques, soit dans les prières. Mais certaines rubriques sont aberrantes, et les prières trop nombreuses pour correspondre à deux descriptions seulement de la cérémonie. L'hypothèse d'un troisième rituel est aussi suggérée par l'existence de groupements tripartites : on trouve côte à côte trois prières d'avant le baptême (A, B et C) ; trois prières pour la bénédiction de l'eau (F, G et H) ; trois prières pour la bénédiction de l'« huile sainte » (K, N et P). Et dans les rubriques : trois fois l'onction avant l'immersion (D, N et T).

Il est facile de transformer cette hypothèse en certitude. Le rite essentiel de la cérémonie consistait dans l'immersion. Il semble, à première vue, qu'il n'y en ait que deux : l'une (J) dans la première série, l'autre (V) dans la seconde. Mais, précisément, si l'hypothèse des deux séries est exacte, le compilateur avait une raison majeure de ne pas insérer le rite présenté par le troisième rituel : il ne pouvait pas construire une cérémonie baptismale qui porterait deux fois le rite de l'immersion ; il fallait donc sacrifier l'une des trois rubriques, ou mieux, suivant sa manière qui tendait à conserver le plus de choses possible, la transformer en lui donnant un nouvel emploi. C'est exactement ce qu'il a fait.

Dans la deuxième série, la mieux ordonnée, une étrangeté se présente, qui dépasse les bornes du vraisemblable. Dans la plupart des liturgies connues, la profession de foi coïncide avec l'immersion. Tantôt elle est prononcée sous forme affirmative par le baptisé, tantôt elle est énoncée sous forme interrogative par le ministre qui baptise, tandis que le baptisé se contente de répondre à trois reprises : « Je crois. » L'une des originalités de la *Petite compilation* consiste à la placer avant l'immersion ; celle-ci s'accompagne de la formule trinitaire devenue traditionnelle et

que prononce le ministre. On ne saurait dire quelle forme le compilateur avait donnée à la profession dans la première série, ni même s'il l'y avait introduite (ce qui semble peu probable), car l'anathème au démon (E) est interrompu par une lacune. Mais, dans la seconde série, le récipiendaire prononce la profession une première fois sous forme affirmative. Aussitôt après, il reprend la même profession en l'adressant à Dieu. Cela ne suffit pas encore :

Et trois fois on lui demandera : « Crois-tu ? » Et trois fois il répondra : « Je crois. »

Cette troisième instance, parfaitement inutile, nous ouvre la voie de la solution. Une courte rubrique sépare les deux professions successives et identiques :

Et inclinant sa tête avec crainte, il dira ainsi (d'après) *ce qu'il entend de celui qui le baptise*.

Comment aurait-il besoin qu'on lui souffle ce qu'il a à dire, puisqu'il vient de le dire une première fois ?

Cette rubrique est primitive : le compilateur avait d'autant moins de raison pour l'introduire qu'elle évoque un rite très particulier, qu'il s'est bien gardé de reproduire : celui de la profession de foi sous forme interrogative, prononcée par le baptiseur sans accompagnement de la formule trinitaire. La preuve en est dans l'expression « Celui qui le baptise ». Elle désigne un moment très précis : celui de l'immersion. Le terme « baptiser » n'est jamais employé que dans ce sens dans les textes antiques.

Dès lors, tout s'éclaire : pour supprimer l'absurdité d'une triple profession de foi, il suffit de rendre, à celle que le compilateur a placée en second lieu, sa forme primitive. Elle était prononcée pendant l'immersion « par celui qui baptise », suivant l'usage le plus répandu. Le fait que le compilateur l'a placée avant l'immersion (V), dénonce le remaniement. On peut la reconstituer sans peine, en suivant le texte de la première profession (Q) :

< Crois-tu en un seul Dieu, le Père tout puissant ?
Crois-tu en Jésus-Christ son Fils unique ?

Crois-tu au Saint-Esprit, et à la résurrection de la chair et à l'Église sainte, une, catholique ? >

Et trois fois on lui demandera : « Crois-tu ? » Et trois fois il dira : « Je crois. »

Quant au texte même de la profession, il ne devait pas différer sensiblement des deux formules conservées ; dans le cas contraire, le compilateur n'aurait pas manqué de le reproduire, plutôt que de copier deux fois de suite la même formule.

La preuve est ainsi faite que le compilateur avait bien trois rituels à sa disposition, et que la distribution des textes en deux séries parallèles était bien intentionnelle. Appelons ces trois rituels *Ra*, *Rb* et *Rc*.

3. Dégagement de deux liturgies.

Puisque deux de ces rituels différaient du troisième sur un point aussi important que le rite central de la cérémonie, on doit en conclure qu'ils appartenaient à une même famille liturgique, tandis que le troisième appartenait à une famille différente. Dès lors, la présence de doublets dans la *Petite compilation* s'explique sans difficulté : ce sont les traits de ressemblance entre deux frères. En partant de ces doublets, il devient possible de dégager les textes qui appartiennent à *Ra* et *Rb* d'une part, et à *Rc* d'autre part.

Certaines prières sont des doublets évidents : les deux bénédictions de l'« huile sainte » K et X sont identiques ; de même les deux prières « eucharistiques » pour la bénédiction du « baume », M et P. La bénédiction de l'eau H est une amplification de la bénédiction F qu'elle reproduit presque intégralement. Le début de la « prière d'imposition des mains » O est identique à celui de la prière après la profession S. Par conséquent, les prières F, H, K, M, O, P, S et X appartiennent à une même liturgie, qui est celle de *Ra* et *Rb*. Dans ces prières, nombre d'expressions sont communes et dénoncent, sinon un même auteur, du

moins un même courant de pensée théologique. Elles peuvent servir de base pour une comparaison.

1. *Thème de la « nouvelle naissance »*. — Nous lisons dans le groupe de base :

H (p. 43) (Le Christ) a fait passer notre race dans la seconde naissance de l'eau et de l'esprit... le bain de la seconde naissance procure la purification de tous les péchés. — O (p. 41) Accorde-leur... le pardon des péchés par le bain de la seconde naissance. — P (p. 58) ceux qui reçoivent le bain de la seconde naissance.

Et aussi ailleurs :

B (p. 40) Accorde-leur... le bain de la seconde naissance et le pardon des péchés. — U (p. 53) (qu'ils) deviennent enfants de la seconde naissance ceux qui reçoivent en partage ta grâce. — W (p. 59) (Tu) as enfanté de nouveau tes serviteurs et tes servantes par l'eau et par l'Esprit dans le bain de la seconde naissance, et leur as accordé le pardon des péchés. — Z (p. 63) (Tu leur as accordé) pour le bain de la seconde naissance cette grâce du Saint-Esprit : le corps et le sang du Christ. — Y (p. 62) tu nous as enfantés pour la seconde fois dans l'eau et dans l'esprit.

2. *Thème de l'olivier*. — Nous lisons dans le groupe de base :

K (p. 48) (bénis) ce fruit de l'olivier, avec lequel tu as oint prêtres et prophètes.

Et ailleurs :

N (p. 48) huile de salut... pour la plantation d'un bel olivier (= l'Église). — Rubrique N' (p. 50) : pour l'implantation dans le bel olivier de ton Église. — Rubrique T (p. 50) : pour l'implantation de la foi dans l'olivier solide et beau de ton Église.

3. *L'alliance eau-Esprit-Saint*. — Nous lisons dans le groupe de base :

F (p. 44) (que cette eau) devienne eau et Esprit pour la seconde naissance. — Formule identique dans la prière parallèle H (*ibid.*).

Et ailleurs :

W (p. 59) (tu) as enfanté de nouveau tes serviteurs par l'eau et par l'Esprit dans le bain de la seconde naissance. — Y (p. 62) (tu) nous as enfantés pour la seconde fois par l'eau et par l'Esprit dans le Christ.

4. *Le thème de la création*. — Nous lisons dans le groupe de base :

F (p. 43) (Tu) as fait le ciel et la terre et tout ce qu'ils contiennent ; (tu) as fait l'homme à ton image et ressemblance. — H reprend le même thème, mais le développe plus longuement (*ibid.*).

Et ailleurs :

A (p. 39) Toi qui as fait passer le non-être à l'être (et qui) à chaque

créature as donné une taille et une place selon ta puissance. — Y (p. 62) Tu nous allaites avec le lait de vie, suivant l'exemple et la loi de la nature.

5. *Le baptisé devient « temple du Saint-Esprit »*. — Nous lisons dans le groupe de base :

M (p. 58) et qu'étant devenus union (avec le Saint-Esprit), on les appelle temples du Saint-Esprit. — P (p. 58) Fais qu'ils soient appelés temples du Saint-Esprit. — O (p. 41) Fais qu'ils soient dans le Christ un temple du Saint-Esprit.

Et ailleurs :

B (p. 40) fais qu'ils deviennent temples du Saint-Esprit.

6. *Thème de la « libération »*. — Nous lisons dans le groupe de base :

M (p. 57) Tu as sauvé le monde... en envoyant ton Fils unique..., non pour qu'il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui, et que nous, les dispersés... — Thème identique dans la prière doublet P.

Et ailleurs :

U. (p. 52) O Père du Fils unique..., libérateur des vendus.

7. *Allusions aux prophètes de l'Ancien Testament*. — Nous lisons dans les textes de base :

K (p. 48) ce fruit de l'olivier, avec lequel tu as oint prêtres et prophètes. — De même dans le doublet X (p. 49).

Et ailleurs :

N (p. 48) Seigneur des prophètes et des apôtres.

8. *Formule caractéristique* :

M et P (p. 58) par le nom de Notre-Seigneur J.-C. — K (p. 48) elle a été donnée au nom et par la force de N.-S. J.-C. — X (p. 49) à ceux auxquels a été donné le Saint-Esprit au nom et par la force de N.-S. J.-C.

De même : Y (p. 62) car ton nom... est glorifié.

9. *Autre formule caractéristique* :

H (p. 44) selon la sainte et non trompeuse promesse du Seigneur Jésus-Christ.

De même : W (p. 59) selon la promesse sainte et certaine de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

10. *Autre formule caractéristique* :

O (p. 41) Fais qu'ils soient, dans le Christ.

De même Y (p. 62) par l'eau et par l'Esprit Saint dans le Christ Jésus notre Seigneur.

Par conséquent, à la liste F, H, K, M, O, P, S et X il faut ajouter :

A, d'après le n° 4 ; B d'après 1 et 5 ; N d'après 2 et 7 ; N' d'après

Trois antiques rituels.

2 ; T d'après 2 ; U d'après 1 et 6 ; W d'après 1, 3 et 9 ; Y d'après 3, 4, 8 et 10 ; Z d'après 1.

Tel est l'ensemble de prières que leur parenté rattache à la famille *Ra-Rb*. Les autres prières, c'est-à-dire C, G et L, ne contiennent aucune de ces expressions ou idées communes à *Ra-Rb*, ni bien d'autres qu'il est inutile de relever, car elles se trouvent dans les doublets qui ont servi de base pour la détermination du groupe familial. La parenté des prières du second groupe (C, G, L) est beaucoup moins nette, et elles sont trop peu nombreuses pour qu'on puisse établir des comparaisons valables. Leur originalité se révèle surtout par contraste avec les prières correspondantes du premier groupe. Tandis que ces dernières, celles de *Ra-Rb*, présentent d'un bout à l'autre une densité remarquable de pensée théologique, commentent longuement l'adresse initiale faite à Dieu et motivent la demande par des arguments tirés de l'ordre providentiel, celles de *Rc*, plus concises, suppriment toute donnée théologique, réduisent à l'extrême le commentaire de l'adresse, développent la demande en insistant sur ses résultats et négligent de l'appuyer par des arguments. Les prières de *Ra-Rb* sont si précises qu'aucun doute n'est possible sur leur destination ; celles de *Rc* peuvent servir à plusieurs usages, sans qu'on ait un mot à changer. La bénédiction de l'eau G (p. 45) ne fait aucune allusion au baptême, à moins de prendre dans un sens métaphorique les termes « guérison et vie ». Nous reviendrons plus loin sur le cas de la prière C. La bénédiction de l'« huile sainte » L, qui ne peut, par élimination, appartenir qu'à *Rc*, est d'un type plus pur ; mais elle doit être postérieure, car elle fait double emploi avec C.

Les rubriques sont moins nombreuses que les prières ; beaucoup ont dû être supprimées, parce qu'elles ne cadreraient pas avec la construction nouvelle voulue par le compilateur. Leur originalité n'est pas suffisamment accusée pour qu'on puisse directement les attribuer à l'un ou l'autre des trois rituels. On ne peut venir à bout de ce travail qu'en essayant de rétablir les structures primitives.

4. Reconstitution des trois rituels.

La maladresse du compilateur et le caractère d'inachevé que présente son œuvre, prouvent qu'il a eu soin de ménager sa peine. On peut donc admettre qu'il a évité tout geste inutile et, par conséquent, qu'il n'a pas découpé et déplacé les textes, sans y être contraint par quelque nécessité, à l'intérieur de chacun des rituels utilisés par lui. Il devient, dès lors, possible d'établir quelques règles très simples :

1. Lorsqu'une rubrique annonce une prière, et que cette prière correspond bien à cette annonce, on doit admettre, jusqu'à preuve du contraire, que l'ensemble rubrique-prière est authentique et s'est maintenu intact à travers les remaniements. Tel est le cas pour A-B (inscription des candidats), H-H' (bénédiction de l'eau), R'-S (prière après la profession de foi), T-U (prière après la première onction).

Inversement, lorsque la prière annoncée ne correspond pas à la rubrique, c'est un signe certain de remaniement. Ainsi, la rubrique D (p. 46) annonce une prière C qui vient d'être faite ; — la rubrique E annonce l'anathème au démon et est suivie par une bénédiction de l'eau ; — la rubrique J' (p. 55) annonce successivement une prière pour la deuxième onction, puis une bénédiction du « baume », et est finalement suivie par une bénédiction de l'huile « sainte » ; — l'imposition des mains annoncée par le titre de O n'est pas pour les nouveaux baptisés, mais pour les catéchumènes ; — la rubrique Q (p. 51) annonce une prière d'imposition des mains après le baptême, qui est, en réalité, une prière après la profession ; la rubrique V' (p. 55) annonce une bénédiction du « baume » qui ne suit pas ; puis vient un titre complexe et embarrassé, qui annonce d'abord une imposition des mains purement imaginaire, puis la bénédiction du « baume » (deux interpolations dans une seule ligne), et finalement une prière qui, en réalité, précède l'onction faite avec le « baume », comme le voulait le titre primitif ; — la rubrique W (p. 59) annonce la pros-

phora et est suivie par une bénédiction de l'« huile sainte » (X).

2. Lorsqu'une rubrique succède à une prière de façon logique, on doit considérer cette succession comme authentique jusqu'à preuve du contraire. Tel est le cas pour N-N' (première onction), P-P' (deuxième onction), S-T (première onction), U-V (immersion), W-W' (deuxième onction).

Inversement, lorsque la succession prière-rubrique devient absurde, le remaniement est certain. Ainsi, la rubrique H (p. 42) suit une bénédiction de l'eau et recommence la cérémonie pour introduire une autre bénédiction de l'eau ; — la rubrique J (p. 54) suit une bénédiction de l'eau et passe immédiatement à l'immersion, omettant toute une partie de la cérémonie ; — la rubrique Q (p. 51), qui succède à une prière sur le « baume » suivie de la deuxième onction, introduit l'anathème au démon et la profession de foi qui sont déjà faits ; — la rubrique Y (p. 60), qui décrit la prophora, succède à une bénédiction de « l'huile sainte » X, identique à K et qui n'a rien à faire à un pareil endroit, alors que la cérémonie proprement dite est terminée.

3. On peut convenir que, dans les doublets de prières, les plus simples appartiennent à Ra, les plus développées à Rb, en vertu des lois du développement liturgique, qui veulent que le simple précède le complexe. En conséquence, A, F et K appartiennent à Ra, tandis que B, H et N appartiennent à Rb.

La règle vaut également pour les rubriques. Que la cérémonie d'inscription des candidats ait lieu juste avant le baptême (A), suppose une organisation moins développée que celle où elle a lieu dès le début du catéchuménat (B).

Bénédiction de l'eau.

Le début de la cérémonie est indiqué par la rubrique H (p. 42). La prière qui suit cette rubrique est un doublet développé de la prière F. Par conséquent, H et

la prière qui suit appartiennent à Rb. Il n'existe pas de rubrique correspondante pour Ra. La troisième bénédiction de l'eau ne peut appartenir qu'à Rc. Après la bénédiction de l'eau, la continuité est interrompue, car la rubrique J (immersion) arrive trop tôt, et elle reste isolée avec sa prière J', la succession J'-K étant irrégulière.

La suite est assurée par la rubrique Q (p. 51) : au moment où le candidat prononce l'anathème contre le démon, l'« huile sainte », nous dit-on, vient d'être bénite. C'est donc ici qu'il faut placer cette bénédiction, qu'aucune rubrique n'introduit. C'est également ici qu'il faut placer la bénédiction de « l'huile sainte » qui appartient à Rc (L p. 47).

Bénédiction de l'« huile sainte ».

Nous savons déjà que, d'après la loi du développement, la bénédiction K appartient à Ra et la bénédiction N à Rb. Mais nous ne pouvons encore préciser à qui appartiennent les rubriques Q et E.

Onction avec l'« huile sainte ».

L'ordre de la cérémonie n'apparaît pas d'emblée. La rubrique N' (p. 50), qui suit en liaison logique la bénédiction N et décrit l'onction, semble dire que cette onction se faisait immédiatement après la bénédiction, avant l'anathème au démon et la profession de foi. La rubrique doublet T n'est pas en liaison directe avec la prière qui la précède ; mais elle rejoint sa sœur N', car la formule : « Souffle sur eux trois fois », doit évidemment être corrigée en : « Souffle sur elle (huile) trois fois », ce rite d'exorcisme n'apparaissant ailleurs qu'en relation avec une bénédiction d'huile (K, N, P), et la prière précédente ne suggérant en rien un exorcisme des candidats. La rubrique T, primitivement, suivait donc la bénédiction parallèle de l'« huile sainte », c'est-à-dire K, où l'on trouve précisément cette clause (p. 49). Les deux rubriques N' et T

sont donc bien d'accord pour suggérer que l'onction suivait la bénédiction de l'« huile sainte ».

Cependant, la prière S (p. 52), faite « après la profession de foi », et la prière U, *après l'onction*, supposent toutes deux par leur demande que l'anathème et la profession de foi ont déjà eu lieu. Mais leurs indications sont contradictoires. Quelle est celle qui dit vrai ? La première, sans aucun doute, car elle provient d'une rubrique, tandis que le titre de U peut être postérieur et avoir été suggéré par la succession T-U. L'ordre de la cérémonie est donc : bénédiction de l'« huile sainte » ; onction avec cette huile ; anathème et profession de foi ; prière après la profession ; immersion.

La rubrique N' (p. 50), qui décrit l'onction, est en liaison logique avec la prière de bénédiction N et appartient comme elle à Rb. Son doublet, la rubrique T, appartient donc à Ra. Et comme il paraît difficile de rattacher à l'une ou à l'autre la rubrique E, qui parle aussi d'une onction d'huile de façon assez obscure, on est conduit à la rattacher à Rc. Attribution confirmée par le fait que cette rubrique E, elle aussi, place l'onction en question avant l'anathème au démon.

Anathème au démon et profession de foi.

Le déplacement de ces deux rites qui, dans la deuxième série, constituent le début de la cérémonie, suffit à montrer que la succession directe est interrompue. On peut aussi s'en rendre compte autrement : la rubrique Q (p. 51), qui les décrit, succède à une fin de cérémonie, et le doublet apparent de cette rubrique (doublet assez libre, d'ailleurs) appartient à Rc, puisqu'il s'agit de E, comme nous venons de le voir. L'un des deux rituels, Ra ou Rb, comporte ici une lacune. Quant à Rc, il s'interrompt juste au moment de donner la formule d'anathème.

Nous avons vu (*supra*, p. 13) qu'il existe deux professions de foi successives, pratiquement identiques. Comme l'anathème au démon et la première profession de foi sont étroitement unis, l'attribution de l'anathème et de sa ru-

brique dépend de l'attribution qui sera accordée à la première profession de foi. Nous avons vu aussi que les deux professions de foi appartiennent à Ra et Rb. La seconde est introduite par cette formule : « Et inclinant la tête il dira... » La prière S (p. 52), qui suit immédiatement, contient cette autre formule : « ...devant toi tes serviteurs et tes servantes ont courbé la tête. » Cette insistance à souligner un détail insignifiant prouve l'identité d'auteur. Cette prière S appartient à Rb. Son début est identique à celui de la prière pour l'imposition des mains aux catéchumènes O (p. 41). Comme cette dernière n'a rien à voir avec la cérémonie du baptême, elle ne peut être considérée comme un doublet ; l'identité des débuts prouve simplement l'identité d'auteur. Et cet auteur est celui de Rb, car Ra débute par l'inscription des candidats juste avant la cérémonie du baptême. Du moment que S appartient à Rb, la seconde profession de foi appartient aussi à Rb ; ce que confirme le fait qu'elle est un peu plus développée que la première, puisqu'elle contient un mot de plus, « apostolique », pour qualifier l'Église. Toute la rubrique Q appartient donc à Ra. Et comme la seconde profession de foi, celle de Rb, n'est séparée de la prière S « après la profession » (qui appartient aussi à Rb) que par une rubrique R' de quelques lignes, qui fait entre les deux une jointure parfaite, on doit admettre que cette rubrique appartient aussi à Rb.

Prière après la profession.

Nous venons de voir que S appartient à Rb. Par conséquent, son doublet U appartient à Ra. Il n'existe pas de prière correspondante dans Rc.

Immersion.

La succession est assurée par la rubrique V (p. 54) qui suit la prière U et appartient comme elle à Ra. Le doublet de Rb se trouve en J, qui suit, en discordance, la bénédiction de l'eau H. Nous avons déjà vu (p. 13) que Rc décri-

vait un rite différent dont quelques traces se sont conservées malgré les remaniements du compilateur.

La fin des deux rubriques est fort obscure :

J (Rb)

Et après qu'il s'est rhabillé, le grand-prêtre < ou aussi le prêtre > fera une prière avant l'onction du baume, < lequel est consacré ainsi : >

V (Ra)

Après qu'il a été baptisé, il s'avance (?) vers la table des eucharisties (?) (où le baume ?) a été préparé d'avance. Pendant que les évêques, presbytres et diacres sont seuls présents, < le grand-prêtre bénira le baume en disant : > ...

Ni l'une ni l'autre des prières ainsi annoncées ne sont des bénédictions du « baume » : celles-ci se trouvent en M et P, la première au milieu d'un groupe de quatre bénédictions d'huile, la seconde après la fausse imposition des mains O, c'est-à-dire dans un contexte qui ne saurait nous éclairer. Mais ces deux bénédictions sont introduites par de courtes rubriques :

P

L'évêque débute ainsi pour l'action de grâces, après la préparation séparée (?) des évêques presbytres et diacres. < L'archi-prêtre, une fois arrivé, célébrera [l'action de grâces] en disant : > ...

M

L'évêque commencera ainsi la prière d'action de grâces :

Comme on le voit, le début de P complète ce qui manquait à J pour rejoindre le doublet V. Par conséquent, P ainsi que la prière qu'il introduit appartiennent à Rb, tandis que la prière M appartient à Ra. Ces deux prières sont, d'ailleurs, identiques.

Bénédition du « baume ». Prière avant l'onction. Onction avec le « baume ».

La reconstitution de la cérémonie devient délicate. Une chose est certaine : d'après les rubriques J-P et V-M,

que nous venons de voir, la bénédiction du « baume » n'avait pas lieu juste avant l'onction, comme pour la bénédiction de l'« huile sainte », mais à part, avant la cérémonie, et elle ne pouvait être faite que par le « grand-prêtre » ou « archi-prêtre ». Quoi qu'il en soit, en effet, des restitutions textuelles plus ou moins probables, les deux rubriques J et P sont d'accord pour dire que quelque chose était « préparé d'avance », ou « préparé séparément ». Ce quelque chose ne peut être que le « baume », puisque V ajoute aussitôt de façon très claire que sa bénédiction est faite « pendant que les évêques, presbytres et diacres sont seuls présents », c'est-à-dire en dehors de la cérémonie du baptême. Mais la prière de bénédiction, nous allons le voir, se trouvait bien insérée ici, après l'immersion et avant l'onction : l'ordre des rubriques ne suivait pas, ou ne suivait plus, l'ordre de la cérémonie. C'est sans doute ce qui a dérouté les traducteurs successifs, dont chaque correction achevait d'obscurcir une rubrique préalablement détournée de sa destination.

Ce qui se passait réellement après l'immersion n'est pas plus facile à préciser, car les indications fournies par les rubriques se contredisent. Les rubriques de P' et de W' (p. 60), qui suivent les bénédictions et qui sont identiques entre elles, résument rapidement la fin de la cérémonie : l'évêque souffle trois fois sur le « baume » qu'il vient de bénir et, aussitôt après, fait l'onction ; puis on passe à la « prosphora », c'est-à-dire à la messe. Mais la rubrique J', différente sur ce point de la rubrique V' (p. 55), déclare que l'archi-prêtre devra faire « une prière avant l'onction du baume ». Quelle était cette prière ? La bénédiction du baume ? C'est bien ce que dit le texte, mais la phrase est mal construite et a tout l'air d'avoir été complétée. D'autre part, la rubrique V', au lieu de donner la bénédiction du baume qu'elle vient d'annoncer, continue en W (p. 59) après un titre, comme si de rien n'était : « L'évêque ou le presbytre qui a baptisé dit : ... ». La prière ainsi introduite est une épiclese, où l'on demande au Père d'envoyer l'Esprit Saint, non pas sur le baume, mais sur les nouveaux baptisés ; et le titre dont

je viens de parler, en dépit de deux interpolations évidentes, conserve encore sa teneur primitive qui peut se restituer ainsi : « Prière pour la bénédiction des nouveaux baptisés *avant l'onction* du baume. » D'un côté, on voit mal comment cette prière peut trouver place à l'intérieur des rubriques P' et W' parfaitement claires ; d'un autre côté, on voit mal comment l'évêque peut faire l'onction avec le baume immédiatement après l'avoir béni, puisque cette bénédiction a eu lieu en dehors de la cérémonie.

Il existe un moyen de tout concilier : c'est de supposer que l'ordre de la cérémonie a évolué après la première rédaction de Ra. A l'origine, la bénédiction du « baume » se faisait après l'immersion et précédait immédiatement l'onction. Le compilateur lui-même ne connaissait pas d'autre usage, puisqu'il veut à tout prix faire bénir le baume à cet endroit, bien qu'il ait déjà utilisé ailleurs les deux bénédictions réelles qu'il aurait dû insérer ici. Plus tard, il advint que le baptême ne fut plus administré par l'évêque, qui seul avait le droit de bénir le « baume ». On ne corrigea pas pour autant les rubriques P' = W' ; on se contenta de les compléter : « Si c'est un prêtre qui baptise, il recevra le baume de l'évêque, et il les oindra (de la même façon). » Mais la cérémonie, privée de la bénédiction du baume — qui était, elle aussi, une admirable épiclèse — tournait court ; il y manquait désormais quelque chose d'essentiel. C'est alors qu'on introduisit dans Ra la prière « avant l'onction ». Il nous manque celle que devait aussi posséder Rb, car il y a tout lieu de croire que W appartient bien à Ra, puisque la longue série P, Q, U, V appartient à Ra. Le doublet dans Rb devait être probablement identiques à W, de même que les rubriques ; c'est pourquoi le compilateur n'a pas jugé utile de les conserver : parvenu à ce point de son travail, il ne pouvait plus les utiliser.

On pourrait supposer que la création de cette prière avant l'onction du « baume » introduisit dans les rituels Ra et Rb le rite de l'imposition des mains, ainsi que le suggère le titre falsifié de W. Mais, outre que cette prière W paraît difficilement s'adapter à un pareil rite, — l'Esprit

Saint n'aura pas d'autre rôle à jouer que d'introduire un jour au ciel les néophytes —, si le compilateur avait trouvé dans Rb un doublet de W expressément accompagné de ce rite, il l'aurait inséré, au lieu d'aller chercher maladroitement la prière O qui accompagnait le rite d'imposition des mains aux catéchumènes : s'il a pris celle-là, c'est qu'elle était la seule à mentionner le rite ; mais, ce faisant, il a laissé perdre le doublet de W.

Prospora.

Les indices qui permettent de rattacher la prospora à Ra sont assez faibles. Cependant Ra est le seul à annoncer nettement cette prospora à la fin de la rubrique W'. Il est le seul à appliquer aux nouveaux baptisés le terme de « race » (A et Y), à qualifier l'Esprit Saint de « consolateur » (U et Y). Mais comme nous n'avons plus la prospora de Rb, qui a dû, cependant, exister, l'attribution demeure aléatoire.

Bénédiction du pain et de l'eau.

Il ne reste plus qu'une attribution à faire : celle de la rubrique D (p. 46) et de la prière C qu'elle annonce. Quelques indices suggèrent de rattacher cette prière au groupe Ra-Rb : le qualificatif « ami de l'homme » appliqué à Dieu, qui se trouve aussi dans A, et l'allusion à la création, qu'on trouve de façon plus explicite dans A, F, H et Z. Ces deux indices, néanmoins, paraissent assez faibles, car le qualificatif « ami des hommes » devait être banal, puisqu'on le retrouve souvent ailleurs, en particulier dans l'eucologe de Sérapion et dans les *Constitutions apostoliques* ; et l'allusion à la création est à peine esquissée, au lieu de fournir un thème d'argumentation : le Christ est qualifié de « médiateur pour les créatures » : l'idée porte sur le Christ, et non sur la création elle-même. La perplexité augmente devant certaines particularités de cette prière C. D'abord, elle est adressée au Christ, et non au Père, chose tout à fait exceptionnelle dans la liturgie antique, et dont on ne trouve pas d'autre exemple dans les

trois rituels. Le Christ y est appelé « grand-prêtre des âmes », titre non moins exceptionnel. Si l'expression, « le nom de Dieu », est banale dans les autres prières, elle acquiert ici une importance inaccoutumée.

Le cas de la rubrique D est aussi embarrassant. Elle n'est séparée de la rubrique E que par l'accident d'une prière déplacée. Elle est gauche, embarrassée, obscure, tout comme la rubrique E, et contraste avec la précision sans équivoque des rubriques de Ra et Rb. Tout compte fait, l'attribution à Rc de la prière C et de la rubrique D paraît être la meilleure solution. Nous savons déjà que la liturgie de Rc différait de celle de Ra-Rb. Dans le cas présent, la différence est particulièrement sensible. Il s'agit, en effet, de cette partie de la cérémonie qui consiste dans la bénédiction de l'« huile sainte » suivie de la première onction. Le rite et la prière sont très clairs dans Ra et Rb ; aucune hésitation ne demeure possible. Ici, on ne sait trop que penser, car la bénédiction d'une huile à usages multiples est combinée avec la bénédiction du pain et de l'eau ; plus tard, on a introduit la prière L, précise à souhait, mais très différente des prières parallèles dans Ra et Rb. D'autre part, on ne nous dit rien sur le moment précis ni sur la manière de faire l'onction. L'étrangeté même de la prière C et de la rubrique P est une raison de plus pour les rattacher à Rc.

Un accident de transcription.

Nous avons réservé pour la fin un cas assez bizarre : la présence insolite de la prière X, qui est une bénédiction de l'« huile sainte », à la fin de la cérémonie, juste avant la prosphora qu'elle sépare indûment de sa rubrique d'introduction. Cette anomalie pourrait, à la rigueur, s'expliquer par un accident de transmission, dû à quelque copiste ou à quelque traducteur. Mais il y a plus. Cette prière X est identique à K, si bien que le groupe Ra-Rb se trouve nanti de trois prières pour la bénédiction de l'« huile sainte » ; car il ne saurait être question de considérer X et K comme des doublets, et de rattacher N

(doublet réel de K) à Rc : N présente trop d'expressions communes avec K pour qu'on puisse l'en séparer ; sans nul doute possible, il provient de K par voie d'amplification. Un accident s'est donc produit, dont il faut rendre responsable le compilateur.

Comment expliquer cet accident ? Il est singulier que les prières de Rc soient si peu nombreuses. Le compilateur, sachant à l'avance le nombre de prières qu'il devait insérer et ayant fait son compte, a-t-il reconnu quelque lacune et a-t-il recopié par erreur une prière de Ra au lieu d'une prière de Rc ? Mais si peu nombreuses que soient les prières de Rc, l'essentiel s'y trouve et l'on ne voit guère quelle pouvait être la destination de la prière absente. Il est peu probable, en effet, que Rc ait possédé une prière avant la deuxième onction ; c'était un rituel plus archaïque que Ra, et nous avons vu que cette prière fut composée après coup, lorsque la bénédiction du « baume » par l'évêque se trouva séparée de la cérémonie. Tout au plus pourrait-on supposer l'existence d'une prière pour l'imposition des mains, puisque Rc appartenait à une famille liturgique différente de Ra-Rb. Si, de plus, Rc était le rituel en usage dans l'église du compilateur, on comprendrait son insistance à maintenir un rite inconnu dans Ra et Rb. Mais alors, pourquoi n'a-t-il pas inséré cette prière de Rc à la place voulue, au lieu d'emprunter S et W ? Parce que ces dernières prières lui ont paru plus belles ? L'explication serait assez plausible, mais se concilie mal avec la disparition de la prière de Rc, car le compilateur était tellement soucieux de ne rien laisser perdre qu'il a inséré X à un endroit insolite, plutôt que de l'abandonner, dans la persuasion où il se trouvait qu'elle n'avait pas reçu d'affectation. Qu'il n'ait pas remarqué son identité avec la prière K ne saurait surprendre : a-t-il seulement fait la vérification ? De toute façon, une attention beaucoup plus exigeante que la sienne était requise pour reconnaître, par une lecture rapide, l'identité de ces deux pièces au milieu d'un désordre savamment organisé.

Toute hypothèse ici demeure gratuite, et toute explication artificielle. La moins arbitraire consisterait, peut-

être, à supposer que les trois rituels étaient écrits sur des rouleaux et non sur des codex et que le compilateur se contentait de découper les pièces, puis de les remettre bout à bout suivant un plan préétabli¹. On comprendrait ainsi pourquoi il s'est trouvé fort empêché, lorsqu'il a voulu introduire, dans sa seconde série, des bénédictions pour le « baume », alors qu'il aurait été si simple de reprendre celles de la première série. Mais, par suite d'un accident purement matériel, la prière X s'était détachée ; le compilateur l'aura retrouvée alors qu'il ne restait plus à coller que la prosphora. Croyant qu'il l'avait oubliée, il l'a insérée au bout de la cérémonie, comme on introduit un retardataire au bout de la table !

Les résultats obtenus par notre reconstitution sont résumés dans le tableau suivant² :

	Ra	Rb	Rc
Inscription des candidats et prière	A	B	
(Imposition des mains aux catéchumènes).		O	
Bénédictio n de l'eau baptismale.	F	H	G
Bénédictio n de l'« huile sainte »..	K (= X)	N	D-C, L
Onction avec l'« huile sainte »..	T	N'	E
Anathème au démon.	Q		E
Profession de foi	Q	R	
Prière après la profession	U	S	
Immersion.	V	J	(R)
Bénédictio n du « baume ».	M	P	
Prière avant l'onction	W		
Onction avec le « baume »	W'	P'	
Prosphora	Y-Z		

1. Cette hypothèse n'est pas entièrement gratuite. Dans les sculptures de quelques sarcophages, le personnage qui baptise tient dans sa main gauche un rouleau à demi déroulé, qui doit être un rituel, et non une profession de foi (cf. DA CL, *Baptême de Jésus*, c. 358-359).

2. En parlant de cette reconstitution, on pourrait souligner bien d'autres traits et maintes différences, qui marqueraient l'originalité de chacun des rituels. Mais une pareille étude, d'ordre purement littéraire, ne saurait trouver place ici. Nous avons réduit la démonstration au plus strict.

5. Le travail du compilateur.

Il est maintenant possible de préciser davantage les intentions du compilateur, sa méthode de travail et l'échec final de sa tentative. Ceci, bien entendu, sous réserve que la *Petite compilation* nous soit parvenue dans l'état où elle fut laissée par son auteur. Son contexte dans la version éthiopienne de la *Tradition apostolique* présente un désordre difficilement explicable, mais qui devait exister dans l'original grec de E, car les versions coptes et arabe l'ont fait disparaître en supprimant la plupart de ces pièces. Dans ce désordre, il n'existe une réelle unité que pour la série de pièces sur le baptême ; mais elle est suffisante pour qu'on ne puisse confondre cette série avec les morceaux disparates qui la précèdent et qui la suivent. On peut donc admettre qu'elle nous est parvenue sans retouches sensibles.

On peut également admettre que le compilateur n'était pas un personnage quelconque, mais un évêque d'une petite cité, sans grande culture et désireux d'avoir sous la main, pour administrer le baptême, un rituel qui le dispensât de tout effort intellectuel, à une époque où ce genre de littérature était encore relativement rare et où les prières liturgiques étaient le plus souvent improvisées sur des thèmes traditionnels. On peut aussi admettre qu'il possédait déjà un rituel, mais que, le trouvant trop médiocre depuis qu'il avait assisté à la cérémonie dans quelque église possédant le rituel Ra ou Rb, il eut l'idée de « moderniser » le sien : projet bien compréhensible, si son rituel personnel était Rc.

Quoi qu'il en soit de ses raisons, il fut un jour en possession de trois rituels pour l'administration du baptême et s'efforça d'en tirer parti. La tâche n'était pas aisée, car deux de ces rituels possédaient une liturgie différente de la sienne. La sienne était conforme à un type bien connu : baptême par immersion accompagnée de la profession de foi et suivie de l'imposition des mains. Les meilleurs des trois rituels pratiquaient un baptême par immersion pré-

cédée de la profession de foi et accompagnée de la formule trinitaire indicative ; ils ignoraient l'imposition des mains. Le compilateur fera un compromis : il conservera le rite de l'imposition des mains, mais il introduira le rite de l'immersion accompagnée de la formule trinitaire et précédée de la profession de foi. Nous avons vu que cette initiative, jointe au souci de tout conserver, ou presque tout, a provoqué l'étrange construction de deux professions de foi identiques et successives. Mais le malheur n'était pas grand.

Une difficulté beaucoup plus considérable allait naître de la maladresse ou de la paresse du compilateur. Il aurait fallu créer des rubriques nouvelles, ou bien ne conserver que celles d'un seul rituel. Il ne s'en est pas soucié. Il a trouvé plus commode de conserver telles quelles celles qu'il avait sous les yeux, sans même prendre la peine de les distribuer conformément à la suite de la cérémonie. Tout au plus en a-t-il supprimé quelques-unes.

Première série :				Deuxième série :				
		Ra	Rb	Rc		Ra	Rb	Rc
I	A, r	+			Q	+		
	B		+		R		+	(+)
	C			+	S		+	
	D, r			+	T	+		
	E, r			+	U	+		
II	F	+			V	+		
	G			+	W	+		
	H		+		X	(+)		
	J, r		+		Y	+		
III	K	+			Z	+		
	L			+				
	M	+						
IV	N, r		+					
	O		+					
	P, r		+					

Il semble que l'inconvénient d'une pareille méthode ne l'ait pas frappé tout de suite, car cela ne gênait pas réelle-

ment son intention première. Il suffit de considérer le tableau comparatif ci-dessus : les intentions successives s'y trouvent inscrites.

Dans la première série, les pièces réunies par une accolade sont des prières ; celles qui sont accompagnées de *r* ont conservé leurs rubriques ; D et E sont des rubriques accompagnant la prière C ; la rubrique J, par déplacement volontaire ou accidentel de P, se trouve isolé entre deux groupes de prières. Les prières sont groupées par similitude d'objet : I : exorcisation des catéchumènes ; II : bénédiction de l'eau ; III : bénédiction des saintes huiles ; IV : imposition des mains. Simplement, il est étrange que le compilateur n'ait pas jugé bon de séparer en deux groupes différents les bénédictions de l'« huile sainte » et celles du « baume », tout comme il est étrange qu'il ait rattaché la bénédiction de l'huile C au groupe qui concerne les catéchumènes. Cela pourrait s'expliquer de la façon suivante : dans Rc, si j'ai bien compris la rubrique D passablement obscure, la première onction, qui était un exorcisme, n'avait pas lieu pendant la cérémonie du baptême, mais un peu avant : elle devait correspondre à l'exorcisme que nous voyons, dans d'autres liturgies, fait par l'évêque la veille au soir¹. C'est pourquoi le compilateur l'a rattachée aux deux prières pour l'inscription des noms. Quant au mélange des bénédictions d'huile, il serait séduisant de penser que le compilateur n'en connaissait qu'une, accompagnant l'unique onction avant la profession de foi ; la seconde aurait été, chez lui, remplacée par une imposition des mains. Mais peut-être cherchons-nous un motif là où il n'y en a aucun ; le compilateur n'y regardait pas de si près et se souciait assez peu que le contenu de la prière correspondît exactement au rite qu'elle devait désormais accompagner. Il a donc pu mélanger les deux bénédictions d'huile sans y attacher autrement d'importance.

De toute façon, son intention première ne fait pas de doute : il a voulu réunir, pour son usage personnel, une

1. On le trouve aussi dans la liturgie antique de Rome.

sorte d'eucologe où il pourrait puiser les quatre prières nécessaires à l'administration du baptême. Les rubriques, en ce moment, ne l'intéressaient pas ; il avait les siennes, fixées depuis longtemps par la tradition. Le plus simple eût été de les supprimer toutes, comme on le voit dans l'eucologe de Sérapion. Pourquoi en a-t-il conservé un certain nombre qui, étant donné son plan, ne se trouvent plus à leur place ? Lui seul pourrait nous le dire.

Ce premier travail terminé, une autre idée lui est venue, difficilement conciliable avec la première : celle de reconstruire l'ensemble de la cérémonie en combinant les deux liturgies. Nous en avons deux preuves. D'abord, l'étrange manière dont il forme un tout avec les trois professions de foi : l'intention de remaniement en vue d'une recombinaison y est manifeste. Ensuite, le tableau de la deuxième série que nous venons de voir : l'ensemble des pièces, sauf un petit fragment (R) et une prière (S), est emprunté à un seul rituel et forme une description parfaite de la cérémonie ; il n'y manque que les prières essentielles déjà utilisées et, de ce fait, devenues inutilisables pour une raison matérielle que nous avons peine à deviner. Plutôt qu'un rituel proprement dit, nous avons quelque chose d'analogue aux *ordines romani* destinés à accompagner et à compléter les sacramentaires. La deuxième série n'était pas utilisable sans la première ; la première était incomplète sans la deuxième. Le remaniement, d'ailleurs, a été discret. Le compilateur s'est borné à introduire la formule indicative « Je te baptise... » à la place de la triple interrogation qu'il a supprimée. Il donnait ainsi la préférence au groupe Ra-Rb. Mais ensuite il s'est séparé d'eux afin de conserver son propre rite de l'imposition des mains, et il a eu la chance de pouvoir l'accompagner d'une prière tout à fait idoine, l'épiclese sur les nouveaux baptisés (W), qui n'avait pu trouver place dans la première série, parce qu'elle n'est pas une prière de bénédiction. Pour la même raison, les deux prières d'après la profession de foi se trouvaient également disponibles ; le compilateur les a utilisées de son mieux : il les a laissées à leur place normale par un simple déplacement de rubrique ;

désormais l'une (S) précède, l'autre (U) suit la première onction, qui devra être faite après la profession de foi et non avant comme dans les originaux.

En définitive, faute d'avoir su exactement ce qu'il voulait, le compilateur a produit une œuvre bâtarde, qui n'était ni un eucologe, ni un *ordo baptismi*, ni un rituel aisément utilisable. Tel quel, néanmoins, ce travail pouvait rendre service, du moins à celui qui, l'ayant fait, était capable de s'y retrouver. Il faut croire qu'il a paru intéressant à d'autres compilateurs, puisque nous le trouvons aujourd'hui dans la version éthiopienne de la *Tradition apostolique*, qui, cependant, contient un autre rituel, sensiblement différent, pour l'administration du baptême¹.

* * *

Dans quelle contrée, dans quels milieux chrétiens, à quelle époque, furent composés les trois rituels ? Que faut-il penser des rites baptismaux qu'ils contiennent ? La théologie implicite et très nette que supposent les prières de Ra et Rb, trouve-t-elle des correspondances dans d'autres liturgies baptismales, ou bien se présente-t-elle comme un cas isolé ? Ces problèmes ne peuvent être résolus que par la méthode comparative et exigent une vaste enquête. Ils seront abordés dans un ouvrage d'ensemble.

D'ores et déjà les historiens de la liturgie ne manqueront pas de noter quelques traits qui permettent de considérer les trois rituels, surtout Rc et Ra, comme les plus anciennes liturgies baptismales actuellement connues. On remarquera, dans Rc, l'usage polyvalent de l'eau et de l'huile : la spécialisation baptismale n'est pas encore accomplie ;

1. C'est un signe, parmi d'autres, de l'antériorité de la recension éthiopienne, par rapport à celle qui a donné naissance aux versions coptes et arabe. On voit très bien pourquoi cette seconde recension a supprimé la *Petite compilation*, qui faisait double emploi et restait d'un usage difficile ; tandis qu'on voit mal pourquoi le traducteur éthiopien de la version arabe aurait pris la peine d'introduire un ensemble de pièces inutiles et presque inutilisables.

dans *Ra* et *Rb*, la densité théologique et l'absence totale de références scripturaires explicites¹. *Rc* et *Ra* (dans sa première forme) ne font l'inscription des candidats qu'au moment du baptême ou peu de temps auparavant : ce qui suppose une organisation du catéchuménat encore rudimentaire. Dans *Ra*, et probablement aussi dans *Rc* qui est plus ancien, toute la cérémonie est présidée par l'évêque et la bénédiction des saintes huiles se fait juste avant les onctions. Enfin toute la cérémonie se déroule près des fonts baptismaux.

6. Les témoins du texte.

La version éthiopienne de la *Tradition apostolique* où se trouve insérée la *Petite compilation*, est contenue dans huit manuscrits actuellement connus² et utilisés par H. Duensing dans son édition critique. Ce sont :

R. — (V de l'édition de Horner). Manuscrit de la Vaticane, qui date de la première moitié du xv^e siècle. C'est le plus important, au dire de Duensing, parce qu'il serait antérieur aux autres.

P. — Manuscrit du Senodos de la collection d'Abbadie de la Bibliothèque nationale de Paris, n^o 152, qui doit être aussi du xv^e siècle, mais un peu plus récent que R.

B¹. — (E de Horner). Le manuscrit 398 de Berlin, que Duensing date aussi du xv^e siècle.

B². — (D de Horner). Le manuscrit 396 de Berlin, beaucoup plus récent, date des environs de 1758.

L¹. — (B de Horner). Manuscrit du British Museum (Or. 794), que Duensing date du xv^e siècle.

L². — (C de Horner). Manuscrit du British Museum (Or. 796), qui date des environs de 1750. Il comporte de nombreuses omissions.

1. Cf. A. BAUMSTARK, *Liturgie comparée*, Chevetogne, s. d., p. 33, 65, etc.

2. H. DUENSING signale aussi le ms. 121 de Paris qu'il dit n'avoir pas employé ; ce qui donnerait neuf manuscrits.

L². — (A de Horner, qui l'a choisi comme base de sa traduction). Il est de la même époque que le précédent et se trouve aussi au British Museum (Or. 793). Il comporte de nombreuses variantes et fournit le texte le plus clair. Si beaucoup de ces variantes semblent être de simples corrections d'un modèle défectueux, d'autres pourraient bien fournir la leçon originale. En tous cas, c'est un témoin très différent des autres, malheureusement trop récent pour qu'on puisse lui accorder une entière confiance.

T. — Texte du Senodos de Tubingue, manuscrit sur papier du xix^e siècle « negligentissime scriptus » (Dillmann). Il présente aussi des leçons très originales, qui ne sauraient être qualifiées a priori de « défectueuses », comme le dit Duensing.

Il va de soi qu'on ne saurait établir la parenté de ces divers témoins d'après le seul texte de la *Petite compilation* ; on ne peut le faire qu'en utilisant l'ensemble de la version. L'éditeur allemand a renoncé à cette tâche, la déclarant impossible (p. 7). Il se contente de présenter un tout petit nombre de comparaisons textuelles, ce qui est insuffisant, même pour établir des « types de textes ». Espérons qu'un bon éthiopisant voudra bien affronter ce problème et nous donner enfin une édition qui puisse être considérée comme définitive.

La traduction que je présente est faite sur l'édition de Duensing, complétée çà et là par celle de Horner. Elle a été soigneusement revue sur le texte éthiopien par M. Velat, chargé du cours d'éthiopien à l'Institut catholique de Paris, à qui j'exprime ma très vive reconnaissance. On ne trouvera dans l'apparat critique qu'un nombre relativement restreint de variantes, car j'ai éliminé de parti pris celles qui ne modifiaient pas la signification. Les spécialistes pourront trouver maintes variantes purement grammaticales ou rédactionnelles dans l'apparat critique de l'édition de Duensing. Contrairement à ce dernier, il m'a paru indispensable de justifier certaines traductions ou interprétations de passages particulièrement difficiles.

Enfin le lecteur doit être averti que le texte éthiopien publié par Duensing n'est pas celui d'un seul témoin, mais une reconstitution aussi plausible que possible du texte original à partir des témoins les plus anciens, surtout R en retenant de préférence les leçons les plus difficiles. L'apparat des variantes permettra de restituer les leçons originales de chaque manuscrit.

Les trois rituels sont publiés côte à côte, de façon à faciliter les comparaisons indispensables. Les diverses pièces qui constituent la *Petite compilation* sont numérotées par les lettres (majuscules) de l'alphabet. Pour qu'il soit plus facile de reconstituer son état actuel dans la version éthiopienne, au début de chaque pièce on trouvera la référence à l'édition de Duensing; une autre référence à la fin de chaque pièce permettra de trouver la suite sans recourir à la liste de la page 8. Suivant l'usage, les mots entre parenthèses sont commandés par les besoins de la traduction mais n'existent pas dans le texte éthiopien. Les mots entre crochets doivent être considérés comme des interpolations introduites après coup dans le texte original.

NOTA-BENE : contrairement à l'usage habituel, les chiffres qui introduisent les remarques de l'apparat critique renvoient non pas à la numérotation des lignes, mais aux mêmes chiffres qui, dans le texte, affectent certains mots.

SUR LE RITE DU BAPTÊME⁽¹⁾

(Inscription des noms des candidats.)

[Duensing, p. 80, l. 7.]

Ra

- 5 (A) Ceux qui seront baptisés (feront) ainsi : ils entreront dans les baptistères et donneront leurs noms. Ensuite leur vie sera examinée⁽²⁾ (sur ceci) : si leur préparation au baptême a eu lieu ; s'ils ont lu les Écritures et s'ils ont appris les psaumes. Et quelqu'un se portera garant⁽³⁾ pour celui qui (doit) recevoir le baptême ; et il se portera
10 garant en sachant qu'au jour du jugement il rendra compte de ce témoignage⁽⁴⁾.

Et la prière qui suit (cet) examen se fera ainsi :

Prière pour ceux qui ont donné leurs noms ⁽⁵⁾.

- 15 « O ami de l'homme, miséricordieux générateur de la bénédiction⁽⁶⁾, (siège) habituel de bonté⁽⁷⁾, source jaillissante de toute bénédiction, toi qui as fait passer le non-être à l'être, (et qui) à chaque créature as donné une taille et une place selon ta puissance⁽⁸⁾ :
- 20 « enlève⁽⁹⁾ et fais passer⁽¹⁰⁾ cette âme⁽¹¹⁾, ô Seigneur, de la méchanceté à la bonté ; et accorde-lui la grâce de la filiation céleste, afin qu'il ne soit (plus) désormais un fils de la chair, mais un fils véritable⁽¹²⁾ ;

(1) R P B¹⁻² L² om : du baptême. — (2) B¹ L¹ : ils seront examinés. — (3) L³ om : et il se portera garant. — (4) Lit : de cette parole à ce sujet ; L³ om : à ce sujet. — (5) T add : Et le diacre dira : Faites la prière pour ceux qui ont donné leurs noms. — (6) T : de la lumière. — (7) Lit : habitude de bonté ; L³ add : miséricordieux. — (8) Lit : qui te sont possibles. — (9) T om ; L² : reconnais. — (10) L³ add : maintenant. — (11) L³ : ce tien serviteur. — (12) C'est-à-dire, un fils du Père céleste ; L³ add : selon tes commandements.

« par ton Fils unique ⁽¹⁾, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. »

Rb [D., p. 82, l. 6].

(B) (Autre) prière pour ceux qui ont donné leurs noms.

5 « Nous implorons ⁽²⁾ le Seigneur qui régit tout, Père du Seigneur et de notre Sauveur Jésus-Christ, pour ceux qui ont donné leurs noms, afin qu'il ouvre l'oreille de leur cœur, qu'il éclaire les yeux de leur intelligence, et leur donne la lumière pour connaître le Seigneur notre Dieu,
10 (lui) qui a puissance sur la miséricorde ^a. »

Et le diacre dira : « Priez pour ceux qui ont donné leurs noms. »

Et l'Évêque dira : ⁽³⁾

« Seigneur ⁽⁴⁾ qui régis tout (et) qui as appelé tes serviteurs qui (viennent) de donner leurs noms ⁽⁵⁾, des ténèbres à la lumière, de l'ignorance à la vraie connaissance :

« efface de leur esprit tous les restes de l'idolâtrie ⁽⁶⁾ ; mets dans leur cœur ta loi et ton commandement ; donne-leur de connaître ⁽⁷⁾ ce qui est désirable ; accorde-leur, à
20 eux et à elles, le bain de la seconde naissance et le pardon des péchés ⁽⁸⁾ ; fais qu'ils deviennent des temples du Saint-Esprit ⁽⁹⁾ ;

(1) L³ add : notre Seigneur Jésus-Christ, par lequel, pour toi et avec lui et le Saint-Esprit, (soit) gloire et puissance. — (2) L³ add : Et de nouveau nous implorons. — (3) D'après L³ ; L² : Et que le prêtre dise. — (4) L² add : notre Dieu. — (5) R add : fais-les passer. — (6) Lit : des superstitions. — (7) L³ add : la science de. — (8) L³ : du péché. — (9) Correction évidente d'après L³. Au lieu de *ma'efada*, « demeure, habitation fortifiée, tour, » les autres ont la *mafgeda*, « désir, besoin, nécessité » ; ce qui donne : « désirables au Saint-Esprit », ou bien : « désireux du Saint-Esprit », leçons invraisemblables. Cf. *ma'efada* dans textes parallèles, p. 102 et 104 de l'édition de Duensing.

a. Il est difficile de dire si ce début est une prière ou une rubrique. A l'époque des *Constitutions apostoliques*, cet appel à la prière serait placé sur la bouche du diacre et suivrait la formule : « Priez pour ceux qui ont donné leurs noms, afin que, etc. » D'autre part le style est un peu diffus pour une rubrique. Je pense que cette invitation était prononcée par l'évêque (ou le prêtre).

« par le Christ, par qui est à toi, avec le Saint-Esprit, louange et puissance, pour toujours et pour les siècles des siècles. Amen. » (Suite C, p. 46.)

Rb

5 (Prière pour l'imposition des mains aux catéchumènes.)

[D., p. 102, l. 15.]

(O) « Dieu qui régis tout, Père du Seigneur et de notre Sauveur Jésus-Christ, devant toi tes serviteurs catéchumènes ^a ont incliné leurs têtes ; à toi ils ont soumis la du-
10 reté du cœur et de la chair.

« Vois (-les) du haut de ta demeure, et bénis (-les), eux et elles ; prête-leur ton oreille, et entend leur prière ⁽¹⁾. Donne-leur de connaître la forte parole ⁽²⁾ qu'ils doivent apprendre ; et au temps convenable accorde (-leur), à
15 eux et à elles, le pardon des péchés par le bain de la seconde naissance. Fais qu'ils (soient) dans le Christ ⁽³⁾ un temple du Saint-Esprit ;

« car à toi est louange et puissance ⁽⁴⁾, avec le Saint-Esprit ⁽⁵⁾, pour toujours ⁽⁶⁾ et pour les siècles des siècles.
20 Amen. » (Suite P, p. 56.)

(1) T : entends(-les). — (2) Lit : la parole de force ; L³ : la puissance de la parole. — (3) T om : dans le Christ. — (4) L³ add : et autorité. — (5) T : par le S.-Esprit ; L^{2,3} om : avec le S.-Esprit — (6) L^{1,3} : maintenant et...

a. L'expression éthiopienne *nehusa krestian* désigne aussi bien les néophytes que les catéchumènes. Mais il s'agit bien ici de catéchumènes puisqu'ils doivent encore « apprendre la parole divine » et qu'ils n'ont pas encore reçu le baptême.

(CÉRÉMONIE DU BAPTÊME)

(1. — Bénédiction de l'eau.)

Rb [D., p. 90, l. 9].

Prière pour la sainte eau du Jourdain mêlée de parfum^a.

5 (H) Tandis que le prêtre se tient tourné vers l'orient, (revêtu) d'habits convenables, et pendant que les clercs se tiennent auprès suivant leur ordre de préséance, tandis qu'il (les) fait continuer, il dit avant que ne soit terminée la prière habituelle d'Esra^b :

10 Ra [D., p. 88, l. 5].

Rb

(F) « O Dieu vivant⁽¹⁾, mon Seigneur qui régis tout, qui » « O Dieu vivant⁽¹⁾, mon Seigneur qui régis tout, tu

(1) Lit : Seigneur qui existe.

a. T donne le double titre suivant : « Onction des néophytes (lit : des nouveaux). Au sujet des grands malades chrétiens », Aucun de ces deux titres ne correspond à la prière qui suit.

b. Passage particulièrement difficile. La difficulté vient de ce que l'évêque interrompt une prière (très probablement prononcée par lui), pour bénir l'eau baptismale, et de ce que cette prière est qualifiée d'« habituelle » (ou d'« usage »). Que pouvait bien être cette « prière d'Esra » ? (On peut lire aussi, dans R^{1,2}, le chiffre 20 avant Esra, mais cela n'éclaire rien). L^{2,3} ont supprimé le mot Esra et, du même coup, la difficulté principale (mais il reste qu'on ne voit toujours pas de quelle « prière habituelle » il s'agit). Je pense que ce terme « Esra » doit désigner : soit la fameuse prière juive *Shemoneh-Esreh*, dont on sait qu'elle servit de modèle pour les premières anaphores chrétiennes (cf. *Monumenta Ecclesiae liturgica* de Cabrol et Leclerc, t. I, sectio Ia, p. xvii-xviii, xx-xxiii) ; soit la longue prière du II^e livre d'Esdras (— Néh., 9, 5-37). D'autre part, qu'est-ce que le clergé « continue » pendant ce temps ? Certainement des chants ou des lectures, mais pas une prière officielle. Deux solutions me paraissent également possibles : 1^o ou bien, en conservant le texte actuel, admettre que la prière interrompue était la *prophora*, dont on reprendra « la suite » à la fin de la cérémonie (cf. infra, p. 60) ; ou bien, en supposant que le terme « habituelle » a été ajouté par le traducteur ou un copiste, admettre que la chose interrompue était une lecture tirée du livre d'Esdras.

as fait le ciel et la terre et la mer et tout ce qu'ils contiennent ; qui as fait l'homme à ton image et ressemblance ;

10

15

20

25

qui as mêlé et uni le mortel à l'immortel, toi qui as fait l'homme vivant en le formant des deux, (et) qui as donné (ce) mélange⁽⁸⁾ à ce qui est fait de chair et d'esprit, et qui as fait de

30

as fait le ciel et la terre et la mer et tout ce qu'ils contiennent. Tu as fait l'homme à ton image et à ta ressemblance, et tu l'as placé dans le jardin, pour qu'il (y) vive une vie immortelle. Mais parce que celui-ci fut séduit par⁽¹⁾ l'ennemi de notre race, Satan, il devint cause de mort pour nous tous. Ta bonté ne l'a pourtant pas abandonné, mais ton Fils unique⁽²⁾, notre Seigneur Jésus-Christ, tu l'as envoyé dans le monde⁽³⁾, non pour qu'il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui⁽⁴⁾. Ainsi, en venant (parmi nous) il a fait passer notre race⁽⁵⁾ dans la seconde naissance de l'eau et de l'Esprit⁽⁶⁾.

« C'est pourquoi je t'invoque⁽⁷⁾, ô mon Seigneur, créateur de toutes (choses), qui as mêlé et uni (ensemble) ce qui est mortel et ce qui est immortel, et qui as fait l'homme avec les deux (pour le rendre) vivant et qui donnes le mouvement à la chair créée et

(1) L² : par la force de l'ennemi. — (2) L² om : unique. — (3) L² om : dans le monde ». — (4) B² om : mais... par lui. — (5) L² : parenté. — (6) L²B¹ : par cette eau et par l'Esprit. — (7) B² om : je t'invoque. — (8) L² add : et agitation.

lui une habitation (pour toi) :

« agite ⁽¹⁾ cette eau et remplis-la de ton Esprit Saint, afin qu'elle devienne eau et Esprit pour la seconde naissance pour ceux qui vont être baptisés. Fais ⁽²⁾ qu'ils deviennent fils et filles de ton saint nom ⁽⁴⁾. Lave (-les) avec l'eau et rends (-les) sages avec ton Esprit Saint ⁽⁶⁾, par la venue du Christ ⁽⁷⁾ ;

qui y as fait habiter une âme :

« agite cette eau et remplis-la avec ce qui (proviend) du Saint-Esprit, afin qu'elle soit eau et Esprit ⁽²⁾ pour la seconde naissance de ceux qui y seront baptisés. Fais, ô mon Seigneur, qu'ils deviennent fils et filles de ton saint nom. Purifie-les ⁽⁵⁾ et lave-les avec l'eau, et rends-les sages avec ton Esprit Saint, par ⁽⁸⁾ la venue du Christ ⁽⁹⁾ avec le Saint-Esprit, afin que, pour tous ceux qui y seront baptisés, le bain de la seconde naissance procure la purification de tous les péchés.

« Et prépare d'abord ceux que ton Saint-Esprit a choisis, pour qu'il vienne sur eux, et qu'ils ressuscitent avec cet habit incorruptible au jour de la résurrection des morts. Et détruis en eux tout mauvais esprit, en le chassant ⁽¹⁰⁾ selon la sainte ⁽¹¹⁾ et non trompeuse promesse (faite) par le Seigneur Jésus-Christ,

(1) L³ add : maintenant. — (2) T om : eau et Esprit. — (3) L³ : Fais-les saints et fais. — (4) B² : par ton saint nom ; L¹ : de ton Esprit. — (5) L³ : Sanctifie-les et purifie-les. — (6) L² om : avec ton Esprit Saint. — (7) L³ add : Notre Seigneur ton Fils ; B² om : du Christ. — (8) T : pour la venue — (9) L³ add : Notre Seigneur. — (10) L¹ : en chassant l'esprit impur. — (11) L³ : par le Saint Esprit, selon la promesse. (Leçon excellente, et probablement originale).

« par qui gloire et puissance sont à toi ⁽¹⁾, avec le Saint-Esprit ⁽²⁾, pour toujours ⁽³⁾ et dans les siècles des siècles. Amen. » (Suite G, *infra*).

« par qui est à toi, avec lui et avec le Saint-Esprit, gloire et puissance et grandeur, avant le temps et maintenant et pour les générations des générations et pour l'avenir qui ne sera pas achevé dans les siècles des siècles ⁽⁴⁾. » (Suite J, p. 54.)

Re [D., p. 90, l. 1].

(G) Prière pour l'exorcisation de l'eau.

« Seigneur éternel ⁽⁵⁾, qui connais ce qui est caché ⁽⁶⁾, nous te prions et t'implorons :

« envoie ⁽⁷⁾ ta sainte ⁽⁸⁾ Force sur cette eau, et sanctifie-la, et change-la, et bénis-la contre toute action hostile, contre toute magie et enchantement, aussi bien celle ^a qu'on boit que celle qui sert à asperger ou qu'on (utilise) de quelque autre manière. Fais qu'elle soit guérison et vie pour celui qui (la) reçoit ⁽⁹⁾ à la gloire de ton Fils unique ⁽¹⁰⁾ ;

« car à toi est gloire ⁽¹¹⁾ et puissance, avec le Saint-Esprit ⁽¹²⁾, dans ⁽¹³⁾ les siècles des siècles. Amen. » (Suite H, p. 42.)

(1) L³ add : avec lui et. — (2) B² om : avec le Saint-Esprit. — (3) L³ add : maintenant — (4) L² om la fin à partir de « maintenant ». — (5) L¹⁻² om : éternel. — (6) B² add : et ce qui est manifeste. — (7) L¹ add : ton Saint-Esprit et ; L³ add : ton Esprit et — (8) L³ om : sainte. — (9) L³ : qui en prend avec foi. — (10) L³ add : bien-aimé ; L¹ : par ton Fils unique. — (11) P add : et honneur. — (12) B² L¹ om : avec le Saint-Esprit. — (13) L¹ L³ add : maintenant et à l'avenir et.

a. Il s'agit de l'eau bénite.

(2. — Bénédiction de l'« huile sainte ».)

Rc [D., p. 84, l. 14].

(D) Et celui qui est admis au baptême ^a, doit connaître le commandement d'après lequel il reconnaîtra combien il lui faut vivre avec circonspection, comme quelqu'un à qui (va être donnée) la grâce de ⁽¹⁾ sa rédemption par le repas ⁽²⁾ (eucharistique).

Et ensuite, lorsque le matin sera venu, le pain et l'eau seront bénits; et il sera oint d'huile en attendant qu'on ^b lui accorde cette grâce du saint baptême. (Suite E, p. 50.)

(C) (*Bénédiction du pain, de l'eau et de l'huile* ^c (3).)

[D., p. 84, l. 3.]

« Seigneur, mon Seigneur, qui aimes les hommes, Jésus-Christ ⁽⁴⁾, toi seul tu sais ce que tu as apporté ⁽⁵⁾; et à ceux qui en sont capables, tu racontes la grandeur ⁽⁶⁾ et la gloire du Père. Médiateur pour les créatures ⁽⁷⁾, grand prêtre des âmes, guérisseur de ceux qui souffrent, toi qui sanctifies par ton saint nom ⁽⁸⁾,

« que ton nom puissant éclaire (cette) huile et (cette)

(1) L¹ : dans la grâce; L² : la grâce de l'Esprit Saint; L³ = L² + et ce sera pour lui. — (2) Lit : en mangeant. — (3) Voir le titre complet à la note c. Var. : L¹ à la place de « eau » met « vin »; T omet ce mot; B₂ om la fin à partir de « examen ». — (4) L² om : Jésus-Christ; L³ add : ami des hommes. — (5) T om : ce que tu as apporté; L³ : ce qu'ils ont apporté. — (6) L³, B² : la parole. — (7) L³ : tes créatures. — (8) L³ : toi dont le nom est sanctifié par les saints.

a. Aucun titre ne sépare la rubrique D de la prière C.

b. Lit : qu'il lui accorde. La langue éthiopienne, n'ayant pas de pronoms indéfinis, les remplace de diverses manières, généralement par d'autres pronoms.

c. Titre : Prière d'exorcisation pour ceux < qui apportent du pain et de l'eau ou de l'huile à bénir durant la sainte quarantaine, après l'examen de ceux > qui sont sur le point d'être baptisés. Les derniers mots montrent que le passage entre crochets est une interpolation postérieure.

eau et ce pain. Et fais qu'ils (deviennent) médicament ⁽¹⁾ et remède et purification pour ceux qui (les) ont offerts avec foi; car ton nom est pour nous résurrection et rédemption et révélation ⁽²⁾ et sanctification.

« Par toi ⁽³⁾ soit gloire à ton Père saint, maintenant et dans l'avenir et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. » (Suite D, p. 46.)

(Bénédiction de l'huile.)

Rc ^a [D., p. 96, l. 8].

(L) « Mon Seigneur ⁽⁴⁾ qui régis tout, Dieu des forts, nous invoquons ton nom grand ⁽⁵⁾ et tout puissant et saint ⁽⁶⁾, ton nom par lequel tout (existe) ⁽⁷⁾.

« Et nous te prions ⁽⁸⁾ d'envoyer sur cette huile l'Esprit de force ⁽⁹⁾. Fais qu'elle devienne une armure ⁽¹⁰⁾ de la foi contre toutes les œuvres du démon, pour ⁽¹¹⁾ le perfectionnement d'une vraie piété, et pour la connaissance de ton Fils unique ⁽¹²⁾,

« par qui est à toi, avec lui et avec le Saint-Esprit, gloire et puissance dans tous les siècles. Amen. » (Suite M, p. 56.)

Ra ^b [D., p. 94, l. 15].Rb ^c [D., p. 100, l. 9].

(K) « Mon Seigneur ⁽¹³⁾ qui régis tout, Père du Sei- (N) « Mon Seigneur ⁽¹⁴⁾ qui régis tout, Seigneur ⁽¹⁵⁾ des

(1) L³ : salut. — (2) B² : pardon. — (3) L³ : A toi. — (4) L¹⁻²⁻³ : Dieu, mon Seigneur; L² om : mon Seigneur. — (5) L² om. — (6) L³ : et l'Esprit-Saint. — (7) Ou bien : ton nom universel qui est sur tout. — (8) L³ T : et te supplions. — (9) L³ : et la force. — (10) R : une force. — (11) L¹⁻³ : et fais-la; P B¹ L¹ T : fais-la. — (12) B² L¹⁻² T : par ton Fils unique. — (13) L¹⁻²⁻³ T : Seigneur, mon Seigneur. — (14) L¹ : Dieu, mon Seigneur; L³ : Notre Seigneur. — (15) L³ : Dieu.

a. Titre : Prière sur l'huile sainte qui (sert) à l'onction de ceux qui vont être baptisés.

b. Titre : (L³ Prière d') onction (L³ du baume) pour les catéchumènes (et pour les fidèles (= les chrétiens complets) qui sont malades.

c. Titre : Prière sur l'huile sainte, avec laquelle sera oint celui qui est sur le point d'être baptisé à l'endroit (où se fait) l'onction.

gneur ⁽¹⁾ et de notre Sauveur Jésus-Christ,

5 « étends ta main invisible sur ce fruit de l'olivier, avec lequel tu as oint prêtres et prophètes, et que

10 tu as fortifié de ta propre main pour qu'il soit, à ceux qui en sont oints, guérison et profit dans toute maladie ou douleur, (ainsi que) destruction de tout adversaire diabolique ⁽²⁾.

15 « Fais que par l'onction de ⁽³⁾ ta propre grâce, (elle donne) la présence du Saint-Esprit, à ceux à qui elle est donnée, au nom et par la force de notre Seigneur

20 Jésus-Christ ⁽⁴⁾,

35

prophètes et Seigneur des apôtres, Père de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, qui autrefois as prêché par les prophètes la venue du ⁽⁵⁾ Christ, (et) qui as envoyé le prophète Jean avant sa venue :

« donne à cette huile (ta) force, afin qu'elle tombe du ciel pour le baptême, et (qu'elle) sanctifie tes serviteurs et tes servantes, et (qu'elle) commence à les préparer pour toi. En t'invoquant ainsi, je (te) demande donc que ⁽⁶⁾ toute sorcellerie soit détruite, et que tout esprit mauvais ou impur soit chassé, et que tout désir impur s'envole ⁽⁷⁾ par cette onction (faite) au nom ⁽⁸⁾ de ton Fils unique.

« (Fais) par ta grâce que (cette huile) soit sanctifiée et devienne, pour ceux qui sont baptisés, une huile de guérison et de salut et de force ; pour la plantation d'un bel olivier dont les fruits soient pour toi et pour le Christ par le Saint-Esprit, dans la foi au nom de notre Seigneur ⁽⁹⁾ et Sauveur Jésus-Christ.

(1) P L³ : de notre Seigneur. — (2) L³ : de notre Seigneur. — (3) L³ : fais que. — (4) L³ : s'éloigne. — (5) Lit : de tout diable qui s'oppose. — (6) L³ : Et au nom de. — (7) L¹⁻³ : par ta grâce. — (8) L² om : au nom... Christ. — (9) P om : notre Seigneur.

« par qui est à toi, avec lui et avec le Saint-Esprit, gloire et puissance avant le temps et maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. » Et il souffle sur lui ⁽¹⁾ trois fois. (Suite L, p. 47.)

10 « par qui est à toi, avec lui et le Saint-Esprit, gloire et puissance avant le temps ⁽¹⁾ aussi bien que maintenant et toujours et pour les générations des générations, éternellement, dans les siècles des siècles ⁽²⁾. Amen. » Et il souffle sur l'huile trois fois. (Suite N', p. 50.)

(Doublet de K.) ^a [D., p. 118, l. 8].

(X) « Seigneur, mon Seigneur, qui régis tout, Père de notre Seigneur et de notre Sauveur Jésus-Christ, étends ta main invisible ⁽⁴⁾ sur ce fruit de l'olivier, avec lequel tu as oint prêtres et prophètes, et rends (-le) efficace par ta main, afin qu'il soit, pour ceux qui en sont oints, guérison et profit pour toutes les maladies et toutes les douleurs ; et détruis tout ce qui s'oppose. Fais (que) l'onction de ta propre grâce (procure) le pardon ⁽⁵⁾ à ceux auxquels a été donné ^b le Saint-Esprit ; au nom et par la force de Notre Seigneur ⁽⁶⁾ Jésus-Christ, par qui (soit) à toi, avec le Saint-Esprit, gloire et puissance, avant le temps et

(1) L³ om : avant le temps. — (2) L³ : sur (son) visage. — (3) P L³ om : et pour... éternellement ; L² om : maintenant... des siècles. — (4) L¹ om : invisible ; R P B² T : visible. — (5) L³ add : des péchés. — (6) B¹ L² add : et notre Sauveur.

a. Voir l'Introduction, p. 28. Titre : *Huile de l'onction que fait l'archiprêtre pour ceux qui reçoivent le bain (L² le pain), et pour les fidèles malades*. B² om malades. L¹⁻² : Onction que fait, etc. ; L³ : Onction d'huile que fait, etc.

b. Cette variante importante a dû être introduite par un traducteur, pour transformer à l'usage des fidèles malades une prière qui, à l'origine, servait surtout pour les catéchumènes. Le pardon dont il est ici question ne peut se rapporter qu'aux péchés commis après le baptême, alors que les fidèles ont déjà reçu le Saint-Esprit. Le traducteur (ou le recenseur) avait bien remarqué qu'une bénédiction de l'huile sainte n'avait rien à faire à cet endroit de la compilation.

Trois antiques rituels.

maintenant et pour toujours dans les siècles des siècles. Amen. » Et souffle trois fois. (Suite Y, p. 60.)

(3. — Première onction.)

Ra [D., p. 114, l. 2].

Rb [D., p. 102, l. 6].

5 (T) Et souffle trois fois.
Et ainsi ils seront oints de
l'huile sainte à l'endroit où
(l'on fait) l'onction d'huile :
son cœur et sa poitrine et
10 son dos et tout le corps,
tandis que tu dis (3) ainsi :
« Onction avec l'huile
sainte contre toutes les ac-
tivités adverses et pour
15 l'implantation de la foi
dans l'olivier robuste et
beau de ton Église qui
(s'étend) sur tout. Et fais
le bien (8). »
20 Et celui qui est oint dit :
« Amen. » (Suite U, p. 52.)

(N') Et il souffle sur
l'huile trois fois. De (cette)
huile (le catéchumène) ins-
truit (1) sera oint sur la
poitrine (2), sur les épaules
et sur tout le corps en
disant (4) :
« Je t'oins (5) de la sainte
onction contre toutes les
actions adverses, et pour
l'implantation dans le bel
olivier de ton Église, et
fais le bien. »
Et il répondra : « Amen. »
Si (c'est) un homme, (il
sera oint) par un diacre ou
par un presbytre présent ;
si (c'est) une femme, par
une fidèle qui (est restée)
toujours vierge. (Suite O,
p. 41.)

(4. — Anathème au démon et profession de foi.)

Rc [D., p. 86, l. 1].

(E) Quand il est ainsi sur le point de parvenir au bap-
tême, celui qui doit le baptiser le prend, et (il) tourne vers

(1) L³ : celui qui est baptisé. — (2) L² add : et son dos. — (3) B¹ : il dit. — (4) L² om : en disant. — (5) B¹ L¹ T om : je t'oins de la. — (6) P L³ T om : et pour... sur tout ; L² om : dans l'olivier... le bien ; B² om : robuste.

l'ouest sa main droite, sinon les deux mains. (Il tiendra)
la main étendue et le visage (fixé) sans crainte droit devant
lui (1).

Et s'il est assez grand, il parlera lui-même ; mais pour
5 un enfant qui ne peut pas parler, ou bien pour un malade,
le père croyant et la mère croyante, ou encore des parents
également croyants et croyantes (parleront).

Et il doit, ainsi nu, anathématiser sans crainte, en di-
sant ainsi : ... (lacune). (Suite F, p. 42.)

10 Ra [D., p. 108, l. 16].

(Q) Et après qu'il a prié et achevé la prière sur l'huile
sainte, on lui amènera trois (2) enfants, ainsi que leurs ga-
rants. Et se tournant (3) d'abord vers l'ouest, ils maudi-
ront Satan (4) en disant ainsi :

15 « Je te maudis, Satan, et tous tes (5) mauvais anges, et
toutes tes œuvres (6), et toutes tes idoles, et tous tes
préceptes. »

Puis, tourné (7) vers l'est et, les mains étendues (8),
il confessera le Seigneur :

20 Ra

Rb [D., p. 110, l. 12].

« Je crois en un seul Dieu,
le Père tout puissant (9),
et au Fils (11) unique (12), le
Seigneur (13) Jésus-Christ, et
25 au Saint-Esprit, et à la ré-
surrection de la chair, et
à l'Église sainte (16), une,
catholique (18). »

Et inclinant sa tête avec
crainte il dira (10) :

(R) Foi en la Trinité. —
« Je crois (14) en toi, Père de
notre Seigneur (15) Jésus-
Christ, et en ton Fils uni-
que Jésus-Christ (17) notre
Seigneur (19), et au Saint-Ès-

(1) L² add : immobile ; L³ add : vers l'est. — (2) P om : trois. — (3) R L² : tu le tourneras. — (4) B² om : en disant... Satan. — (5) B² : ses. — (6) B² om : tes œuvres. — (7) R L³ : tu le tourneras. — (8) B² L¹⁻² T : la main étendue. — (9) Lit : qui régit tout ; L³ : qui est sur tout. — (10) L² : il sera éprouvé. — (11) L³ T : et à son Fils. — (12) L³ om : unique. — (13) B¹ L¹⁻³ : notre Seigneur. — (14) T : nous croyons. — (15) P add : et notre Sauveur. — (16) L³ : et à la sainte assemblée, l'Église. — (17) L² om : Jésus-Christ. — (18) L¹ place « et à l'Église... » avant « et à la résurrection... ». — (19) L³ add : et notre Sauveur.

prit, et à la résurrection de la chair, et à l'Église sainte, une, catholique, apostolique (1).

Ra

Et alors il dit trois fois : « Amen ». Et il dit ainsi en tenant ses mains (2) étendues.

Rb

Et s'il est (assez) grand, il parlera lui-même. (Mais s'il s'agit) d'un enfant qui ne possède pas encore la parole, ou d'un muet, ou d'un malade, pour cet enfant qui ne possède pas encore la parole, pour ce muet, pour ce malade le père croyant et la mère croyante (3), ou bien des parents renseignés (sur son compte), également croyants, diront chacun leurs noms a. (Suite S, *infra*.)

(5. — Prière après la profession de foi.)

Ra^b [D., p. 114, l. 10].

Rb^c [D., p. 112, l. 8].

(U) « O Père du Fils unique Jésus-Christ, principe éternel (5), libérateur des vendus (6),

(S) « Mon Seigneur qui régis tout (4), Père de notre Seigneur et de notre Sauveur (7) Jésus-Christ, de-

(1) L² om : apostolique. — (2) P L² : sa main. — (3) L² : une croyante ; T : une des croyantes. — (4) L³ : par ton Fils unique. — (5) Lit : dont on ne peut se souvenir (à cause de son éternité) ; R P L¹⁻² : qu'on ne peut penser ; L³ : qu'on ne peut couper. — (6) B² T : du démon ; L² : du clergé. — (7) R om : de notre Sauveur.

a. Ceci doit être une correction faite à l'époque où le rôle des parrains se borna à indiquer le nom de l'enfant à baptiser. Mais le contexte exige qu'on rétablisse ainsi le texte primitif : «... parleront à leur place.»

b. Titre : *Prière après l'unction*.

c. Titre : *Et après la profession de foi, l'imposition des mains ainsi* ; L³ om : l'imposition des mains », add « il dira ainsi » (leçon très probablement exacte) ; B¹ : « après le baiser (de paix) ».

« puisse (1) ne (plus) exister la moindre trace de l'(être) ancien pour ceux qui ont été changés et orientés vers toi en vérité (2).

« Toi qui commandes (3) qu'ils aient par toi une âme pure (4) et deviennent enfants de la seconde naissance ceux qui reçoivent en partage ta propre grâce :

« imprime sur eux l'image vivante par ton Fils unique ;

20

« par qui (soit) à toi, avec lui et avec le Saint-Esprit, gloire et puissance, maintenant (10) et éternellement (11) et dans les siècles des siècles. Amen. » (Suite V, p. 54.)

vant toi tes serviteurs et tes servantes ont courbé la tête ; à toi ils ont soumis la dureté de leur cœur et de leur chair. Vois-les du haut du ciel, ton sanctuaire.

« Étends sur eux ta main invisible, ô Seigneur du ciel et de la terre, qui par ton Fils unique as fait connaître ta science (5) ; qui les as préparés par (ton) appel céleste.

« Affermis la malédiction qu'ils ont portée (contre Satan) et qu'ils trouvent la force (6), afin qu'elle atteigne toujours chacun d'eux (7).

« Fortifie (leur) foi (8) ; qu'absolument rien ne les sépare (de toi), mais qu'ils soient unis à ton Verbe unique ;

« par qui tu as (9) gloire et puissance, avec le Saint-Esprit, maintenant et toujours et à jamais (12) et dans les siècles des siècles. Amen. » (Suite T, p. 50.)

(1) L¹⁻³ : Fais que ; T B¹ R P : que par ton action. — (2) L³ add : et converti. — (3) L¹⁻³ : Fais que ; T B¹ R P : que par ton action. — (4) L² : qu'ils (aillent) vers toi avec une âme pure. — (5) T : qui as fait connaître la science de ton Fils. — (6) L³ : ta force. — (7) L¹ om : afin... eux. — (8) L¹⁻³ : Fortifie(-les). — (9) B² add : avec lui. — (10) P B¹ L² T om : maintenant. — (11) P om : éternellement. — (12) P B² L¹⁻²⁻³ om : à jamais.

prit, et à la résurrection de la chair, et à l'Église sainte, une, catholique, apostolique (1).

Ra

Et alors il dit trois fois : « Amen ». Et il dit ainsi en tenant ses mains (2) étendues.

Rb

Et s'il est (assez) grand, il parlera lui-même. (Mais s'il s'agit) d'un enfant qui ne possède pas encore la parole, ou d'un muet, ou d'un malade, pour cet enfant qui ne possède pas encore la parole, pour ce muet, pour ce malade le père croyant et la mère croyante (3), ou bien des parents renseignés (sur son compte), également croyants, diront chacun leurs noms a. (Suite S, *infra*.)

(5. — Prière après la profession de foi.)

Ra^b [D., p. 114, l. 10].

Rb^c [D., p. 112, l. 8].

(U) « O Père du Fils unique Jésus-Christ, principe éternel (5), libérateur des vendus (6),

(S) « Mon Seigneur qui régis tout (4), Père de notre Seigneur et de notre Sauveur (7) Jésus-Christ, de-

(1) L² om : apostolique. — (2) P L² : sa main. — (3) L² : une croyante ; T : une des croyantes. — (4) L³ : par ton Fils unique. — (5) Lit : dont on ne peut se souvenir (à cause de son éternité) ; R P L¹⁻² : qu'on ne peut penser ; L³ : qu'on ne peut couper. — (6) B² T : du démon ; L² : du clergé. — (7) R om : de notre Sauveur.

a. Ceci doit être une correction faite à l'époque où le rôle des parrains se borna à indiquer le nom de l'enfant à baptiser. Mais le contexte exige qu'on rétablisse ainsi le texte primitif : «... parleront à leur place.»

b. Titre : *Prière après l'onction*.

c. Titre : *Et après la profession de foi, l'imposition des mains ainsi* ; L³ om « l'imposition des mains », add « il dira ainsi » (leçon très probablement exacte) ; B¹ : « après le baiser (de paix) ».

« puisse (1) ne (plus) exister la moindre trace de l'(être) ancien pour ceux qui ont été changés et orientés vers toi en vérité (2).

vant toi tes serviteurs et tes servantes ont courbé la tête ; à toi ils ont soumis la dureté de leur cœur et de leur chair. Vois-les du haut du ciel, ton sanctuaire.

« Toi qui commandes (3) qu'ils aient par toi une âme pure (4) et deviennent enfants de la seconde naissance ceux qui reçoivent en partage ta propre grâce :

« Étends sur eux ta main invisible, ô Seigneur du ciel et de la terre, qui par ton Fils unique as fait connaître ta science (5) ; qui les as préparés par (ton) appel céleste.

« imprime sur eux l'image vivante par ton Fils unique ;

« Affermis la malédiction qu'ils ont portée (contre Satan) et qu'ils trouvent la force (6), afin qu'elle atteigne toujours chacun d'eux (7).

20

« Fortifie (leur) foi (8) ; qu'absolument rien ne les sépare (de toi), mais qu'ils soient unis à ton Verbe unique ;

« par qui (soit) à toi, avec lui et avec le Saint-Esprit, gloire et puissance, maintenant (9) et éternellement (10) et dans les siècles des siècles. Amen. » (Suite V, p. 54.)

« par qui tu as (9) gloire et puissance, avec le Saint-Esprit, maintenant et toujours et à jamais (12) et dans les siècles des siècles. Amen. » (Suite T, p. 50.)

(1) L¹⁻³ : Fais que ; T B¹ R P : que par ton action. — (2) L³ add : et converti. — (3) L¹⁻³ : Fais que ; T B¹ R P : que par ton action. — (4) L³ : qu'ils (aillent) vers toi avec une âme pure. — (5) T : qui as fait connaître la science de ton Fils. — (6) L³ : ta force. — (7) L¹ om : afin... eux. — (8) L¹⁻³ : Fortifie-(les). — (9) B² add : avec lui. — (10) P B¹ L² T om : maintenant. — (11) P om : éternellement. — (12) P B² L^{1-2,3} om : à jamais.

(6. — Immersion.)

Ra [D. p. 114, l. 17].

(V) Ensuite le prêtre le prend et le fait descendre dans le Jourdain, pour le baptiser⁽¹⁾ vers l'est en vêtements^a (liturgiques) convenables. Et tandis que les clercs se tiennent debout selon leurs grades, le prêtre baptisera d'abord les enfants. Et ensuite, tandis qu'ils sont⁽²⁾ en bas dans le Jourdain pour être baptisés⁽³⁾, l'archi-prêtre^b tenant sa main⁽⁴⁾ posée sur celui qui est baptisé, dit ainsi :
« Je te baptise⁽⁵⁾ au nom du Père et du Fils et du Saint⁽⁶⁾-Esprit⁽⁷⁾. »

Et celui qui est baptisé⁽⁸⁾ dit : « Amen. » (Suite V', p. 55.)

Rb

(J) Ensuite que le prêtre descende dans l'eau du Jourdain, et lui saisisse la tête et lui dise :

« Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

Et à chacun des noms de la Sainte Trinité, celui qui est baptisé dira : « Amen. »

(1) L³ add : et tandis qu'il le baptise, il lève les yeux vers le ciel. — (2) B¹ B² L² : qu'il est. — (3) L² : il le baptisera ; L³ : ils seront baptisés. — (4) B² : ses mains. — (5) L³ : Je te baptise, un tel, etc. — (6) B² om : Saint. — (7) T om : dit... Esprit. — (8) L² om : dit... baptisé.

a. Le terme éthiopien désigne le vêtement monastique ; par extension, et à cause du contexte, vêtements liturgiques.

b. Le terme éthiopien *liqa*, tout comme le grec *archi*, ne désigne pas nécessairement une supériorité juridictionnelle, mais une dignité plus grande. En fait, dans tous les textes où ce mot apparaît, il désigne l'évêque, sauf à la page 56 (rubrique P) où il désigne, dans l'état actuel du texte, l'évêque métropolitain ; mais, à l'origine, il devait désigner simplement l'évêque, la mention des « évêques » présents devant être considérée comme une interpolation.

Et lorsque ensuite il (le baptisé) sera remonté⁽¹⁾, celui qui s'est porté garant pour lui le recevra. Celui qui est baptisé trouve alors un linge propre, pour que l'eau soit séchée avec celui-ci, et qu'il soit soigneusement préservé⁵ (de prendre froid).

Et si c'est un malade qui va être baptisé, il se tiendra nu⁽²⁾ en regardant vers⁽³⁾ l'est, et (le prêtre)⁽⁴⁾ versera de l'eau sur sa tête⁽⁵⁾ en disant : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint⁽⁶⁾-Esprit. » Et il dit chaque nom de la Sainte Trinité au moment même où il verse (de l'eau) et (il fera) de même pour tous les autres^a. (Suite J', *infra*).

Rc^b [D., p. 110, l. 16].

(R) ... Il dira ainsi : (« Je crois », d'après) ce qu'il entend de la part de celui qui le baptise :

(« Crois-tu en un seul Dieu, le Père tout-puissant ?)

(« Crois-tu au Fils unique, le Seigneur Jésus-Christ ?)

(« Crois-tu au Saint-Esprit, et à la résurrection de la chair, et l'Église sainte, une, catholique ?)

Et trois fois on lui demandera : « Crois-tu ? »

Et trois fois⁽⁷⁾ il dira : « Je crois... Je crois... Je crois⁽⁸⁾... »

(7. — Bénédiction du « baume ».)

Ra [D., p. 116, l. 6].

Rb [D., p. 94, l. 12].

(V') Après qu'il a été baptisé, il (s'en) va dehors vers la (sainte) table comme rhabillé⁽⁹⁾, l'archi-prêtre, ou aussi le prêtre, fera une

(1) L¹⁻³ add : de l'eau. — (2) L² : debout. — (3) L¹ : vers la mer et. — (4) L² : se tiendra debout et. — (5) L³ add : de celui qu'il baptise. — (6) L² om : Saint. — (7) P L² om : on lui... fois. — (8) B² : Je crois et je confesse. — (9) L³ : sont rhabillés (après) le baptême.

a. Traduction problématique ; lit : et les autres (L³ add : qui avec eux) aussi.

b. Pour la reconstitution de ce passage, voir l'introduction, p. 13.

dans une action de grâces, après qu'ils l'ont préparée, pendant que les évêques et presbytres et diacres sont
5 seuls présents : < l'archiprêtre bénira le baume en disant : > ^b. (Suite W, p. 59.)

(M) L'évêque ^c dira l'action de grâces ⁽²⁾ :

prière ⁽¹⁾ avant l'onction (faite) avec le baume, < lequel est consacré ainsi > ^a. (Suite K, p. 47.)

(P) L'évêque ^d parle ainsi pour l'action de grâces, après que évêques ⁽³⁾, presbytres et diacres ^(1') ont préparée séparément ⁽⁴⁾.

< L'archiprêtre, une fois arrivé ⁽⁵⁾, célébrera l'action de grâces en disant ⁽⁶⁾ : >

15 « Le Seigneur soit avec vous. »

Et les assistants disent :
« Avec ton esprit. »

« Le Seigneur soit avec vous. »

Les assistants répondent :
« Avec ton esprit. »

L'évêque dit :

« Élevez vos cœurs. »

Les assistants :

« Nous les avons près de Dieu. »

20 L'évêque dit :

« Rendons grâces à Dieu. »

L'évêque :

« Rendons grâces à Dieu. »

(1) L³ add : pour eux (dit pour les hommes). — (2) L³ add : et dira. — (3) L² : l'évêque. — (4) T B¹ : après qu'il l'a préparée. — (5) T om : une fois arrivé. — (6) B¹ om : L'archiprêtre... disant.

a. A la place des mots entre crochets (interpolation due au compilateur), T donne « (fera) cette action de grâces ». Ce doit être la leçon primitive, remontant à l'époque où le « baume » était béni avant l'onction, et non avant la cérémonie ; voir introduction, p. 26.

b. Reconstitution problématique, mais qui me paraît seule valable ; voir l'introduction, p. 25.

c. Titre : *Prière pour l'onction du baume de ceux qui sont baptisés*. L³ : pour l'huile sainte de l'onction ; P B¹ L^{1.2} : pour la sainte onction.

d. Titre : *Onction avec le baume et oblation (= action de grâces) pour les nouveaux baptisés*. B² L^{1.3} : avec l'huile de baume. L³ om : oblation. Ici, comme souvent ailleurs, L³ doit fournir la bonne leçon.

Et eux :

« C'est droit et juste ⁽¹⁾. »

Et tandis qu'ensuite le chef des prêtres, à qui seul
5 revient de consacrer le baume, prenant (l'huile) d'onction ⁽²⁾ et se tenant debout, fera monter la prière de façon convenable, il
10 achèvera ainsi l'invocation pour la venue du Saint-Esprit :

« Il est droit et juste pour nous de te louer, de te glorifier, de te confesser, et de
15 te rendre grâces en toutes (choses), pour la bénédiction ⁽³⁾ que tu nous as accordée et pour tous tes bien-
20 faits.

« Tu as sauvé le monde, alors qu'il s'égarait (dans le péché), en envoyant ton Fils unique, notre Seigneur ⁽⁴⁾
25 Jésus-Christ, non pour qu'il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui ⁽⁵⁾, et pour que nous, qui avons été dispersés, nous
30 puissions être rassemblés ⁽⁶⁾, et te connaissions, toi, le seul vrai Seigneur, qui as

Les assistants :

« (C'est) droit et juste. »

Ensuite l'archiprêtre, à qui seul appartient de consacrer le baume, prenant (l'huile) d'onction et se tenant debout, fera ⁽³⁾ comme il convient monter la prière et fera ainsi l'invocation pour la venue du Saint-Esprit ⁽⁴⁾ :

« Il est droit et juste pour nous de te glorifier ⁽⁵⁾, et te louer, et te confesser, et te rendre grâces pour toutes les bénédictions que tu as faites sur nous, et pour tous tes bienfaits.

« Car tu as sauvé le monde qui périssait ⁽⁷⁾, en lui envoyant ton Fils unique, notre Seigneur ⁽⁸⁾ Jésus-Christ, non pour juger le monde, mais pour sauver par lui le monde ⁽⁹⁾, afin que nous soyons sauvés et que nous, les dispersés, nous soyons rassemblés et te connaissions, toi, le seul vrai Seigneur, qui as en-

(1) L³ add : et c'est convenable. — (2) B² om : tandis... onction. — (3) L³ : dira. — (4) L³ add : L'évêque dira. — (5) T om : glorifier. — (6) L³ : miséricorde. — (7) L³ : Tu n'as pas voulu que le monde périsse. — (8) T add : et notre Sauveur. — (9) R om : pour sauver... monde. — (10) L² T om : mais pour... par lui. — (11) L³ : pour qu'il rassemble ceux qui ont été dispersés.

envoyé Jésus-Christ, notre Seigneur ;

« par qui nous te présentons ce baume que tu nous as donné pour la guérison et pour les autres besoins de ceux qui le désirent (3) :

« afin que tu veuilles bien envoyer sur lui le Saint-Esprit, par notre Seigneur Jésus-Christ ; et qu'il devienne une onction (6) de sanctification (7) et le sceau du Saint-Esprit (8), pour ceux qui reçoivent le bain de la seconde naissance en vue de leur rédemption (10) ;

« et que la grâce puissante leur soit gardée par le signe (12) de l'onction ; et qu'étant devenus union (avec le Saint-Esprit), on les appelle temples du Saint-Esprit, par le nom de notre Seigneur et Sauveur (13) Jésus-Christ,

« par qui est à toi, avec lui et avec le Saint-Esprit, gloire et puissance, avant le temps (16) aussi bien que

voyé Jésus-Christ (1) (notre) Seigneur (2) ;

« par qui nous te présentons ce baume que tu nous as donné pour (notre) guérison et pour nos autres désirs et nécessités.

« (Et nous te demandons) de bien vouloir envoyer sur lui le Saint-Esprit (4) par notre Seigneur et Sauveur (5) Jésus-Christ, afin qu'il devienne une onction de sanctification (6) et le sceau du Saint-Esprit pour ceux qui reçoivent le bain de la seconde naissance, qui leur est donné comme rédemption (11).

« Et puisse la grâce puissante leur être marquée par le signe de l'onction et par le bain de leur âme. Fais qu'ils soient appelés temples du Saint-Esprit, par le nom de notre Seigneur et de notre Sauveur (14) Jésus-Christ ;

« par qui est à toi, avec lui et (avec) le Saint-Esprit, louange, gloire et puissance, avant le temps (16)

(1) L² : et connaissons que tu as envoyé. — (2) P L¹⁻³ : notre Seigneur ; L² om : Seigneur. — (3) T : et (nos autres) désirs. — (4) R B¹⁻² L¹ : ton Saint-Esprit. — (5) L² om : Sauveur. — (6) R : une huile d'onction. — (7) L¹ : une onction sainte. — (8) L¹ : par le Saint-Esprit ; L² om : par notre Seigneur... Esprit. — (9) T : préservation. — (10) L² add : et le pardon (des péchés). — (11) B³ : grâce. — (12) L³ add : saint. — (13) L² T om : et Sauveur. — (14) P L² om : notre Sauveur. — (15) L³ T om : avant le temps. — (16) L²⁻³ om : avant le temps.

maintenant et toujours et aussi bien que maintenant dans les siècles des siècles. et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. » (Suite N, p. 47.)
Amen. » (Suite P', p. 60.)

(8. — Prière avant l'onction.)

Ra^a [D., p. 116, l. 10].

(W) L'évêque ou le prêtre qui a baptisé dit :

« Dieu éternel qui régis tout, Père du Seigneur (1) Jésus-Christ, qui as enfanté de nouveau (2) tes serviteurs (3) et tes servantes par l'eau et par l'Esprit (4) dans le bain (5) de la seconde naissance, et qui leur as accordé le pardon de (leurs) péchés,

« envoie de ta part sur eux (6) le Saint-Esprit (7), le Consolateur, pour qu'ainsi il leur donne en partage d'entrer dans le royaume (8) des cieux (9), selon la promesse (10) sainte et certaine de notre (11) Seigneur et Sauveur Jésus-Christ ;

« par qui (est) à toi, avec lui et avec le Saint-Esprit, gloire et honneur et puissance (12) dans l'avenir pour les siècles des siècles. Amen. » (Suite X, p. 49.)

(1) P¹⁻²⁻³ L T : et notre Sauveur. — (2) L² om : qui as enfanté de nouveau. — (3) L³ : et de tes serviteurs. — (4) B² L³ add : saint. — (5) T : par le bain. — (6) L² om : sur eux ; L³ : maintenant. — (7) L² : ton Saint-Esprit ; L¹ add : et (ta) force. — (8) L³ : dans ton royaume. — (9) B² L¹⁻³ : dans le ciel. — (10) L³ : ta promesse. — (11) L³ : par notre. — (12) P B² L² T om : puissance ; L¹⁻²⁻³ add : maintenant.

a. Titre : Prière < pour la bénédiction d'imposition des mains > pour ceux qui sont baptisés, avant l'onction du baume, < lequel est consacré ainsi >. L³ : et imposition des mains, ces mots sont omis par P ; T au lieu de « Prière pour la bénédiction » : « Bénis en disant ». Les derniers mots entre crochets sont une erreur, dont le compilateur n'est pas nécessairement responsable ; elle peut être due à quelque traducteur. Comme on peut s'en rendre compte, la prière qui suit n'a rien à voir avec une bénédiction du baume. Le premier passage entre crochets est une interpolation faite par le compilateur (voir l'introduction, p. 26) ; il suffit de l'enlever pour retrouver le titre exact : c'est une prière sur les nouveaux baptisés avant l'onction du baume.

(9. — Onction avec le « baume ».)

Ra [D., p. 118, l. 3].

(W') Souffle trois fois, et ensuite oins-les avec du saint baume au front et à la poitrine, en disant à (2) chacun :

« (Voici) une onction (3) de la sanctification et le sceau de la grâce du Saint-Esprit. »

Et celui qui est marqué du signe dit : « Amen. »

Si c'est un prêtre qui baptise, il prendra le baume d'auprès de l'évêque, et il les oindra après qu'ils se sont rhabillés. Et après cela, la suite de la prosphora. (Suite X, p. 49.)

Rb [D., p. 108, l. 11].

(P') Souffle trois fois (1), et ensuite oins-les avec le saint baume au front et à la poitrine, en disant à chacun d'eux :

« (Voici) (4) l'onction de sanctification et le sceau de la grâce du Saint-Esprit. »

Et celui qui est marqué du sceau dira : « Amen. »

Et si c'est un prêtre qui baptise, il prendra d'auprès de l'évêque le baume, et il les oindra après qu'ils sont rhabillés (5). Et ensuite le reste (6). (Suite Q, p. 51.)

(10. — Prosphora ou oblation.)

Ra [D., p. 120, l. 1].

(Y) Avant la prosphora, après la sortie des catéchumènes, que soit faite une triple prière : une pour la paix, une pour la communauté, une pour l'évêque.

Ensuite le diacre dira à voix haute : « Que personne parmi les catéchumènes (ne reste) ici à l'intérieur. » < Puis (7) : « (Gardez) les portes, sous-diacres ! (Et vous),

(1) L³ add : sur son visage. — (2) B¹ : à l'assemblée chrétienne. — (3) R L¹ B² add : sainte. — (4) L³ : Je t'oins. — (5) L³ : qu'ils ont été baptisés. — (6) L² om : le reste. — (7) L¹ : De nouveau le sous-diacre.

diacres, apportez (les oblats) >^a. » Ces paroles sont dites du haut de l'ambon^b dans la prière de la communauté (1). Et il dit encore : « Vous qui ne vous approchez pas (2) (de la communion), sortez ! »

5 Puis le diacre dit de nouveau au peuple : « Baisez-vous les uns les autres (3) ! » Et tandis qu'ils reçoivent (le baiser) (4), l'archidiacre dit : « (Gardez) les portes, sous-diacres ! Et vous, diacres, apportez (les oblats) (5) ! »

10 Mais pendant que l'évêque ou un clerc donne le baptême, nul ne doit parler, nul catéchumène s'associer ni s'approcher (6).

15 Au jour seulement où ils reçoivent (6) (le baptême), après la prosphora on apportera une coupe (7) de vin, ainsi que du lait et du miel en même temps que (le) pain et (la) coupe de vin ; et le tout est béni ensemble. Et seuls (les baptisés) en reçoivent, avant la communion^d.

Et ensuite la deuxième action de grâces sur le lait (8) :

(1) L³ : Cela comme il a été dit pour la prière de l'assemblée. — (2) L³ met le verbe au passé, et aj. : et ils ne resteront pas. — (3) L³ add : avec un saint baiser. — (4) L³ : la paix. — (5) T : apporter ; L² B² : être apporté ; L³ : s'opposer (= nul opposant, c'est-à-dire nul païen). — (6) L³ add : le baptême. Cependant, le terme « recevoir », employé sans complément, signifie « communier ». — (7) L³ : la coupe (de vin). — (8) T om : sur le lait.

a. Le passage entre crochets, qui se trouve dans tous les manuscrits sauf L, provient d'une erreur de quelque traducteur, car on le retrouve identique à sa vraie place, quelques lignes plus bas.

b. *du haut de l'ambon* est une reconstitution libre ; les manuscrits portent, soit kokab = étoile, soit kabkab = noces ; aucun de ces deux mots ne peut fournir un sens valable, sauf, peut-être, le premier, à supposer qu'il y eût, dans les églises éthiopiennes, une étoile décorative ; mais on n'en trouve trace nulle part.

c. Tout ce début n'est pas à sa vraie place, puisque, aussitôt après, la rubrique reprend le sujet du baptême. Faut-il y voir une interpolation postérieure ? Je ne le pense pas, car l'ensemble Y-Z appartient bien à la « Petite compilation ». Mais cette rubrique doit avoir subi des remaniements, dont nous avons une trace sensible dans la variante (60, 8) de L¹. Le début fait allusion à la messe « des catéchumènes » : dans les liturgies les plus anciennes, la cérémonie du baptême était immédiatement suivie de la messe « des fidèles ». D'autre part, il semble douteux qu'il existât des sous-diacres à une date aussi ancienne que celle qui est postulée par l'ensemble des trois rituels.

d. Traduction libre d'un passage très obscur, dont voici le mot à mot : ceux qui reçoivent, seuls, avant qu'ils reçoivent de dedans.

« Nous te rendons grâces, ô Dieu qui régis tout, Père de notre esprit ⁽¹⁾, qui nous as enfantés pour la seconde fois par l'eau et par l'Esprit dans le Christ Jésus notre Seigneur, à qui tu as donné d'établir ⁽²⁾ le saint bain pour
5 la rémission des péchés de la race ⁽³⁾.

« (C'est pour cela) que nous sommes la race ⁽⁴⁾ de ton troupeau, nous qui sommes nourris par la parole ⁽⁵⁾ de la seconde naissance avec le lait-nourriture de ta grâce dans le sein de notre sainte mère, par les paroles de réconfort
10 de l'Esprit Saint ⁽⁶⁾. Et toi, ô Seigneur, tu es toujours notre nourriture, lorsque pour alimenter (tes) enfants tu nous allaites avec le lait de vie suivant l'exemple et la loi de la nature.

« Nous te présentons le lait et le miel qui coule de la
15 sainte Église notre Mère, qui nous a élevés ⁽⁷⁾. Ce qui a été sanctifié par toi ⁽⁸⁾, ô Seigneur, bénis-le de ta bénédiction et sanctifie-le de ta sanctification, afin qu'il devienne, pour ceux qui le reçoivent (dans la) communauté ⁽⁹⁾, une nourriture incorruptible et un bain et une connaissance parfaite
20 de toi, dans ta crainte, dans la patience, pour atteindre la taille de l'homme adulte ;

« car ton nom infiniment respectable est glorifié dans les siècles des siècles. Amen. »

Et tu donneras de son corps en disant : « (Voici) le
25 corps du Christ. » Et il dira ⁽¹⁰⁾ : « Amen. » Et tu donneras du calice en disant : « (Voici) le sang du Christ. » Et il dira ⁽¹⁰⁾ : « Amen, amen ^a. »

(1) Ou bien, « de notre âme ». — (2) Lit : élever, ériger. — (3) L³ : de notre race — (4) L³ om : la race de. — (5) L³ add : secrète. — (6) L^{2,3} : par la parole de consolation ; L¹ T : et soulagement. — (7) L³ add : dans son sein. — (8) T : Ce qu'elle a sanctifié ; L³ om : par toi. — (9) B¹ : qui reçoivent le pain. — (10) L^{2,3} : Et celui qui reçoit dira.

a. Ces trois lignes qui manquent dans T, et qui n'ont rien à voir avec la liturgie du baptême, prouvent que, dans l'original utilisé par le compilateur, devait se trouver toute une description de la prosphora. Nous en avons également pour preuve que la prière précédente a été appelée « deuxième action de grâces » : il y en avait donc une « première ». Il n'est pas impossible qu'un fragment de cette dernière (la vraie prosphora) nous soit conservé par le papyrus de Dér-Balyseh : mais la chose n'est pas certaine.

(Z) Et ensuite tu prieras ainsi, en mettant la main sur sa tête : « Je te bénis, ô Seigneur, d'avoir donné en partage à tes serviteurs et à tes servantes ⁽¹⁾, pour le bain de la seconde naissance et pour le pardon des péchés, cette grâce
5 du Saint-Esprit (que sont) le corps et le sang du Christ.

« Nous te prions et te supplions : protège tes serviteurs et tes servantes par la force de tes anges, gardiens de (ta) divinité ⁽²⁾ ; fais que le mystère des cieux ⁽³⁾ s'accomplisse par notre Seigneur Jésus-Christ,

10 « par qui (est) à toi, avec lui et avec le Saint-Esprit, gloire et puissance, maintenant et toujours et à jamais pour les siècles des siècles. Amen. »

Le rite du baptême ⁽⁴⁾ est terminé.

(1) P L¹ om : et à tes servantes. — (2) L³ : et protège-les par ta divinité. — (3) B² : dans le ciel ; L³ : fais qu'ils trouvent à jamais le mystère des cieux. — (4) T : Après cela le rite de la messe, etc. ; L² : Ici le rite, etc.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION.	
1. Examen du recueil.....	9
2. Les sources de la compilation.....	12
3. Dégagement de deux liturgies.....	15
4. Reconstitution des trois rituels.....	19
Bénédition de l'eau.....	20
Bénédition de l'« huile sainte ».....	21
Onction avec « l'huile sainte ».....	21
Anathème au démon et profession de foi... ..	22
Prière après la profession.....	23
Immersion.....	23
Bénédition du « baume ». Prière avant l'onction. Onction avec le « baume ».....	24
Prosphora.....	27
Bénédition du pain et de l'eau.....	27
Un accident de transcription.....	28
5. Le travail du compilateur.....	31
6. Les témoins du texte.....	36
TEXTE.	
Sur le rite du baptême.	
Inscription des noms des candidats.....	39
Prière pour l'imposition des mains aux caté- chumènes.....	41

Cérémonie du baptême.

1. Bénédiction de l'eau.....	42
2. Bénédiction de l'« huile sainte ».....	46
3. Première onction.....	50
4. Anathème au démon et profession de foi....	50
5. Prière après la profession de foi.....	52
6. Immersion.....	54
7. Bénédiction du « baume ».....	55
8. Prière avant l'onction.....	59
9. Onction avec le « baume ».....	60
10. Prosphora ou oblation.....	60

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 15 SEPTEMBRE 1958
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES,
A MACON

NUMÉROS D'ORDRE : IMPRIMEUR, 5802 ; ÉDITEUR, 4908.
DÉPÔT LÉGAL : 4^e TRIMESTRE 1958.